

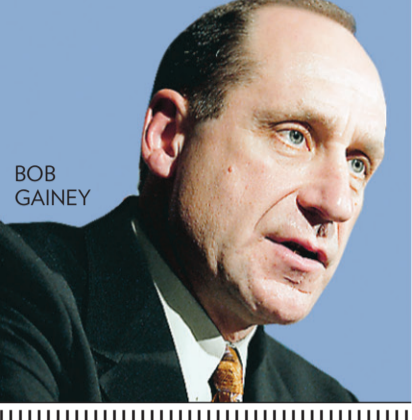
cyberpresse.ca
LA PRESSE

CAHIER L'AUTO
LUI, ELLE ET LA VIBE DE PONTIAC



SPORTS
L'ÉVÉNEMENT
RISQUE DE FAIRE
DES PETITS
PAGES 2 À 4

FORUM
LA PRESSE AFFAIRES
LES DÉLITS D'INITIÉS
PAGES 8 ET 9



Ça roule enfin à la STM
L'usager se sent encore frustré

LAURA-JULIE PERREAULT

En acceptant dans une proportion de 90 % l'entente de principe qui leur a été présentée hier matin, les 2000 employés d'entretien de la Société de transport de Montréal ont mis fin à la grève qui a chambardé la vie d'un million de Montréalais en paralysant le transport en commun pendant plus de six jours.

Moins de deux heures après le vote, tous les services de la STM étaient rétablis. Le métro, qui n'avait pas roulé du week-end, s'est mis en branle à 14 h 45 hier au centre-ville. Sur le coup de 15 h, tout le réseau était rétabli, au grand soulagement des usagers, qui n'ont pas perdu de temps avant de s'enfoncer dans les souterrains.

Conformément à la décision rendue vendredi par le Conseil des services essentiels, les autobus roulaient, eux, depuis 14 h, mais au lieu de s'arrêter à 17 h comme le prescrivait l'ordonnance, ils ont repris leur horaire habituel.

Si les usagers des transport en commun se sont empressés d'utiliser le métro et les autobus hier pour vaquer à leurs occupations, nombreux étaient ceux qui n'avaient pas encore digéré la grève des employés d'entretien du métro, déclenchée le 16 novembre. « Je suis extrêmement frustré. En tant qu'usager, en tant que contribuable: on paye le salaire de ces syndiqués-là et ils ont ri de nous pendant une semaine! s'est exclamé Yves Mathurin, de Ville-Émard.

» Voir USAGER en A2

Mauvais traitements à l'hôpital Saint-Charles-Borromée
DES EMPLOYÉS PIÉGÉS PAR UN MAGNÉTOPHONE

ANDRÉ NOËL

Se doutant que leur soeur handicapée recevait de mauvais traitements à l'hôpital Saint-Charles-Borromée, à Montréal, les membres de sa famille ont caché un magnétophone dans sa chambre et enregistré, à l'insu du personnel, toute une série de menaces, de moqueries, de propos méprisants, violents et à caractère sexuel.

Ce n'est pas la première fois que des dénonciations visent cet hôpital — appelé Centre d'héberge-

ment et de soins de longue durée Centre-Ville — qui accueille 200 personnes en lourde perte d'autonomie, boulevard René-Lévesque, près du boulevard Saint-Laurent. Il y a plusieurs années, le Conseil canadien d'agrément avait estimé que le CHSLD ne répondait pas aux normes; par la suite, un recours collectif a été déposé.

Mais c'est une des rares fois où un cas patent de violence psychologique est aussi bien documenté. Les membres de la famille ont remis les bandes enregistrées à

La Presse et à la radio de Radio-Canada, en demandant de taire le nom de leur soeur. Celle-ci, âgée de 51 ans, souffre d'un traumatisme crânien depuis qu'elle a été renversée par une automobile à l'âge de 18 ans.

Les enregistrements, faits le printemps dernier, s'étalent sur environ 90 heures. (On pourra entendre des extraits sur la bande radio 95,1 FM au cours de la journée, à l'émission Désautels, à 16 h 45.) La patiente a été transférée dans un autre établissement au mois d'août, si bien

que sa famille ne craint pas de représailles contre elle.

Les propos menaçants ne sont pas le fait d'un seul employé, mais de plusieurs. Un soir, deux préposés entrent dans la chambre de la résidente et lui font peur en disant qu'un maniaque sexuel la regarde par la fenêtre en se masturbant: « Il joue avec son pénis dans la fenêtre! Il te regarde... un cochon! » Par la suite, la patiente a vécu des nuits d'angoisse et réclamait que les rideaux soient tirés et que la porte reste ouverte.

» Voir MAGNÉTOPHONE en A2

Des Gémeaux... sous le signe de la réconciliation



C'est à l'humoriste Laurent Paquin qu'est revenue la difficile tâche d'ouvrir le 18^e gala des prix Gémeaux hier soir, en direct du théâtre Saint-Denis, gala placé sous le signe de la réconciliation. Les productrices Fabienne Larouche et Julie Snyder, qui avaient boudé l'événement l'an dernier, ont participé à la présentation d'un segment de la cérémonie. Les séries *Rumeurs*, *Annie et ses hommes* et *Bunker* ont raflé plusieurs prix, Jean-René Dufort a gagné pour *Infoman* et Fabienne Larouche a remporté le trophée des meilleurs textes d'une émission dramatique pour *Fortier*. A lire dans le cahier ARTS ET SPECTACLES, pages 1 et 2.

Boulerice le « consultant » voyage à l'oeil en Chine

DENIS LESSARD

QUEBEC — Le député péquiste de Sainte-Marie-Saint-Jacques, André Boulerice, « a le droit de gagner sa vie » en agissant à titre de consultant pour une firme privée, estime le chef péquiste, Bernard Landry, cautionnant le fait que son député ait accepté cet automne un voyage gratuit de deux semaines en Chine. « Chacun a le droit de gagner sa vie », a laissé tomber M. Landry dans un entretien, expliquant que

M. Boulerice — qui gagne environ 100 000 \$ par année comme député et vice-président de commission parlementaire — avait le droit d'accepter cette invitation, venue de consultants en immigration, secteur dont il avait la responsabilité à titre de ministre, il y a six mois.

M. Boulerice, déjà en fâcheuse posture pour avoir accepté un voyage au Maroc au moment où il était ministre (contrevenant de ce fait au code de déontologie des membres du gouvernement), n'a

pas répondu aux messages laissés par La Presse à son bureau et à son domicile.

M. Landry a indiqué qu'il avait été informé du voyage de son député alors que ce dernier se trouvait en Chine. Il l'avait alors joint par téléphone « et il m'a produit un avis du juriconsulte selon lequel ce voyage était tout à fait correct dans ses fonctions de député ».

» Voir BOULERICE en A2

TBILISSI JUBILE APRÈS 20 JOURS DE CRISE

La Géorgie a fait sa « révolution de velours ». L'opposition a clamé sa victoire hier soir dans les rues de Tbilissi après avoir contraint le président Édouard Chevardnadze à la démission au terme d'une crise aiguë lancée par les élections législatives du 2 novembre. Militants et sympathisants de l'opposition, qui s'étaient emparés de la ville sans rencontrer de résistance policière du centre de la capitale, du Parlement et du siège de la présidence, ont laissé éclater leur joie dans la ville, où se sont notamment multipliés les feux d'artifice et les concerts de klaxons des automobilistes. A lire dans le cahier MONDE, page 1.

Mon clin d'oeil STÉPHANE LAPORTE
Pour que le Canadien fasse les séries, il n'y a qu'une chose à faire: démolir le Centre Bell et jouer tous les matchs en plein air.

AUJOURD'HUI

Bandes dessinées	ARTS 7
Bridge	MONDE 6
Décès	MONDE 7
Feuilleton	ARTS 7
Forum	A 8, 9
Horaires télévision	ARTS 4
Horoscope	MONDE 5
Loteries	A 6
Mots croisés	ARTS 7
et SPORTS	12
Mot mystère	ARTS 7
Observateur	MONDE 4
Petites annonces	MONDE 4
et AFFAIRES	2
Quoi faire	ARTS 6
Têtes d'affiche	MONDE 8

Météo
Ciel variable, maximum 12, minimum 2, plus de détails en page SPORTS 16

6 21924 98765 1

FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTRÉAL
Automne 2003

en collaboration avec **Blues**

LA PRESSE

SES SUCCÈS ET SON NOUVEAU CD : YOU'VE NEVER SEEN EVERYTHING

BRUCE COCKBURN

Vendredi 28 novembre, 20 h, Théâtre Outremont

ACHETEZ VOS BILLETS

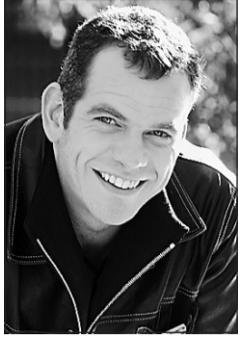
En personne au Spectrum
318, rue Sainte-Catherine Ouest

Par téléphone (514) 790-1245
Sur Internet www.admission.com

RENSEIGNEMENTS : (514) 871-1881
1 888 515-0515 • WWW.MONTREALJAZZFEST.COM

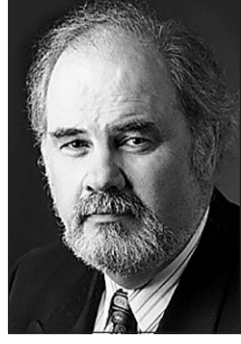
SUITES DE LA UNE

DEMAIN DANS LA PRESSE



Le nouveau Garou Après avoir présenté aux médias de France son nouvel album, *Reviens*, Garou est de retour au pays pour son lancement, ce soir au Medley. Les invités auront droit à un avant-goût de ce deuxième album, dont on dit qu'il ressemble plus au véritable Garou. **À lire demain dans le cahier Arts et Spectacles**

AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE



> Pour vous entretenir de Georges Simenon avec l'auteur Pierre Caron, à midi trente: cyberpresse.ca/clavardage

> Pour préparer votre maison pour l'hiver, consultez notre section Mon Toit: cyberpresse.ca/montoit

> Suivez le rencontre entre les Giants et les Buccaneers à 21 h: cyberpresse.ca/football

POUR JOINDRE LA PRESSE

La Presse, 7, rue Saint-Jacques,
Montréal (Québec) H2Y 1K9

ABONNEMENT (514) 285-6911
cyberpresse.ca/abonnement | 1 800 361-7453

PETITES ANNONCES (514) 987-8363
petitesannonces@lapresse.ca | 1 866 987-8363

DÉCÈS (514) 285-6816
deces@lapresse.ca

CARRIÈRES (514) 285-7320
carrieres@lapresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse. Itée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.

Deux employés suspendus pendant trois jours

MAGNÉTOPHONE

suite de la page A1

Un matin, une employée entre dans la chambre et dit à la résidente, sur un ton très brusque: « Si je t'entends crier, là, là, eh bien je te ramène ici pis je te recouche pour la journée... c'est-tu assez clair? »

« Bon, je veux plus entendre un mot plus haut que l'autre! » poursuit l'employée. Comme la résidente réclame un vêtement, l'employée crie: « Tais-toi, là! (...) C'est-tu assez clair? J'suis tannée, ben tannée! J'suis pas tannée, j'suis ben tannée! »

« Je veux pas m'habiller de même... », se plaint la résidente, qui parle avec difficulté et peut à peine bouger. « Tu cries plus fort, pis j'te lève pas! » menace l'employée. « Levez-moi! » supplie la patiente. « Crie plus fort, pis j'te lève pas! »

répète l'employée.

La patiente, qu'on entend mal, semble demander une autre robe que celle qu'on lui tend. « Laquelle tu veux? Dépêche-toi! J'suis pressée! » s'exclame l'employée sur un ton rageur. « J'ai pas de chandaill avec... » dit la résidente. « C'est ça (que) tu mets! Point! Ça va faire! »

Un autre matin, un préposé annonce la venue d'un masseur. « Là, c'est le temps de ton traitement, dit-il. Le taponneux... le masseur va venir te voir. » La résidente semble demander qu'on l'habille. Réponse du préposé: « Ben non, on n'est pas pour t'habiller pour ça! » Il sort et revient deux minutes plus tard. « Bon, as-tu envie de pisser? demande-t-il. T'as pas envie de pisser? »

La patiente semble protester. Le préposé répète sur un ton ferme:

« On prend pas de massage habillé! » Quelques minutes plus tard: « Là, tu beugleras pas, j'espère. Tu vas-tu t'en rappeler, que c'est un massage? Aie! Tu vas te faire masser, bébé! Bébé, on va faire la piasse! » « Je veux pas me faire masser de même... », répond la résidente. « C'est de même! » prévient le préposé.

Les propos désobligeants se succèdent. Exemples: « Ferme ta gueule, on entend rien que toi sur l'étage! » « Si je t'entends encore, je ferme la porte! » « Pourquoi tu sonnes encore? Pourquoi? » « T'as pas fini d'être seule, toé! » « Fais dans ta couche! » « Mange tes croutes! »

Parfois, mais rarement, se glissent des mots tendres: « Tu vas dormir, là (le préposé baisse le lit). Comme ça, ou plus encore? C'est correct, tu vas dormir, là, ma belle. Je

ferme la porte? Non? Bonne nuit! »

Mais d'autres nuits, la patiente réclame à boire pendant des heures, plus de 40 fois de suite. Selon ses soeurs, le médecin lui avait prescrit un médicament dont un des effets secondaire était de donner soif. Il semble que personne ne lui donne à boire, ou très peu. Au cours d'un entretien avec La Presse et Radio-Canada, le directeur général de l'hôpital, Léon Lafleur, a nié cette information.

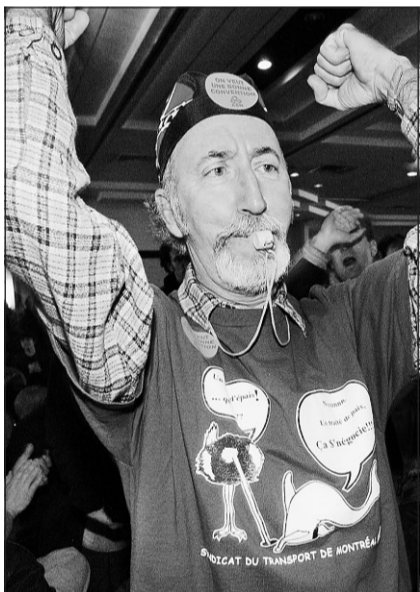
Mais dans une lettre adressée à la famille, le 4 septembre, la commissaire locale à la qualité des services écrit: « Le relevé du nombre de fois que votre soeur aurait demandé de l'eau ou manifesté sa soif nous alerte et soulève de vives inquiétudes de notre part quant à la réponse aux besoins de nos résidents. »

Toujours au cours de l'entrevue, mercredi dernier, M. Lafleur a dit que l'écoute des enregistrements l'avait étonné. Quelques mesures disciplinaires ont été prises: deux employés suspendus pendant trois jours; un avis dans le dossier d'un troisième.

« Dans ce cas précis, la routine s'est installée, a déploré M. Lafleur. Ce n'est pas une situation généralisée dans l'organisation (l'hôpital), a-t-il ajouté. Cette personne-là (la résidente) est quand même une personne assez particulière... Le refus de service, envoyer promener la personne, c'est carrément inacceptable. Mais il s'était développé entre cette personne et un certain nombre d'employés un climat de non-acceptation. »

Alain Hébert, président du syndicat — qui regroupe 385 employés — a refusé de commenter ce dossier.

Le syndicat dit avoir fait des gains sur la gestion de la caisse de retraite



USAGER

suite de la page A1

« J'ai dépensé plus de 100 \$ en taxis en une semaine », a insisté cet usager rencontré à la station Berri-UQAM quelques minutes après la reprise des services.

À l'assemblée générale du Syndicat du transport de Montréal, à laquelle ont participé plus de 1500 employés d'entretien, les syndiqués se disaient fort conscients de l'impatience des usagers mais soutenaient que les moyens de pression, si impopulaires soient-ils, étaient nécessaires pour parvenir à une entente avec la partie patronale.

« Ça fait un an que notre convention collective est échue. L'employeur voulait qu'on sorte en grève et qu'on se fasse planter par le Conseil des services essentiels et la population. Mais ça ne s'est pas produit comme ça », a dit le président du Syndicat du

transport de Montréal, Pierre Saint-Georges.

C'est sur la gestion de la caisse de retraite que le syndicat des employés d'entretien a obtenu les plus grandes concessions de la part de l'employeur. Dorénavant, le régime de retraite sera administré de manière paritaire par les syndiqués et la direction de la STM. « L'employeur est condamné à s'entendre avec nous », a précisé M. Saint-Georges hier.

La question salariale était aussi un enjeu du conflit qui a opposé la STM à ses employés d'entretien pendant plus d'un an. La masse salariale des syndiqués augmentera de 8,7 % au cours des quatre prochaines années, selon une formule qui respecte le cadre financier de la Ville de Montréal. Cette hausse se traduira, d'une part, par une augmentation de salaire de 7 % qui fera passer le salaire moyen des employés de l'entretien du métro de 47 000 à

50 000 \$ en quatre ans et, d'autre part, par divers avantages, telles une assurance de soins dentaires payée à 50 % par l'employeur, des corrections d'écarts, des primes et une augmentation de l'allocation pour les uniformes.

Les concessions du syndicat

En contrepartie, le syndicat a consenti certaines économies à l'employeur. Notamment, il a accepté que les coûts d'administration du régime de retraite soient puisés à même la caisse de retraite. Le syndicat permettra aussi à l'employeur d'embaucher 5 % de plus d'apprentis, payés à un salaire inférieur à celui des employés expérimentés.

La STM souffle

Le président de la STM, Claude Dauphin, s'est dit « heureux et soulagé » du règlement du conflit hier après-midi mais a promis de continuer sa bataille pour que la

loi soit révisée afin que le transport en commun soit considéré comme un service essentiel, au même titre que le travail de la police et des employés de la santé.

Le maire de Montréal, Gérald Tremblay, a aussi promis de militer en ce sens. Au dire de M. Tremblay, la loi actuelle doit être mise à jour car elle ne tient pas compte des nouvelles réalités du monde du travail. « Ce n'est plus vrai que l'ensemble de la population travaille du lundi au vendredi de 9 à 5 comme c'était le cas lors de la dernière grève en 1987. Il va falloir s'adapter à cela », a-t-il plaidé hier.

Le maire sollicite aussi l'aide financière des gouvernements fédéral et provincial. « Le transport en commun est un service primordial pour la ville et nous avons besoin de 2 milliards au cours des prochaines années pour assurer sa pérennité. »

Le geste du député dénoncé par des institutions financières

BOULERICE

suite de la page A1

D'autres firmes, des institutions financières travaillant avec le programme d'immigrants investisseurs. Desjardins notamment, étaient furieuses devant la démarche qu'avait accepté de faire l'ancien ministre de l'Immigration, une carte de visite impressionnante pour tout consultant travaillant en Chine.

Selon nos sources, ce sont ces firmes qui, en septembre, avaient communiqué avec le cabinet de M. Landry pour protester avec virulence contre le geste du député de Sainte-Marie-Saint-Jacques.

M. Boulerice était « conseiller d'une firme », s'est limité à dire M. Landry, observant que le rapport du juriconsulte, l'ancien juge en chef Claude Bisson, prévoyait qu'un député spécialisé dans un champ d'activité pouvait continuer d'agir dans ce domaine: « Les libéraux l'ont toujours fait; au PQ, c'est plus rare. »

Selon les informations obtenues, M^{me} Monique Jérôme-Forget, du-

rant toute la période où elle était critique de l'opposition aux Finances, était aussi membre du conseil d'administration de la compagnie d'assurances Canada Vie. Elle a démissionné de ce conseil seulement dans les jours précédant l'étude en commission parlementaire du projet de loi sur les institutions financières — les doléances des compagnies d'assurances étaient un élément central du débat sur le projet de loi.

« Un député peut, sans violer un code d'éthique, travailler pour une société, à la condition que cette firme n'émane pas du gouvernement », résume M. Landry.

Les exemples sont nombreux: le député libéral Thomas Mulcair a toujours conservé sa pratique d'avocat quand il était député; le regretté Gérard D. Lévesque n'avait jamais fermé son bureau d'avocat; et l'ancien député libéral Harry Blank avait, tout en étant élu, poursuivi ses activités de consultant en immigration.

Le chef péquiste refuse de blâmer son député, essentiellement parce que son geste était « cou-

vert par un avis du juriconsulte ».

Mais selon les informations obtenues par La Presse, jamais le député Boulerice n'a demandé l'avis du conseiller juridique du gouvernement au sujet de son voyage en Chine, payé par des consultants en immigration.

L'avis que M. Boulerice a transmis au bureau de M. Landry portait toutefois sur une permission qu'on lui avait accordée, en mai 1999, quand il était député ministériel, pour faire un voyage à Saint-Petersbourg, à l'invitation d'une compagnie d'électronique de Montréal. Le conseiller juridique n'a pas cautionné l'activité d'un ex-ministre dans ses anciennes responsabilités.

En dépit de la directive de l'ancien gouvernement Landry sur les conflits d'intérêts des membres du Conseil des ministres, reprise par le gouvernement Charest, et la loi sur le lobbying, le Québec est la province au Canada qui est la moins vigilante à l'égard des activités périphériques et des cadeaux offerts aux simples députés.

Io, COMANDANTE DEL TEMPO.



LUMINOR MARINA AUTOMATIQUE 44 MM
ÉTANCHE JUSQU'À 300 M
ACIER

PANERAI
LABORATOIRE D'IDÉES.

www.panerai.com

Célébrons 25 ans
d'excellence

CHÂTEAU D'IVOIRE

2020, rue de la Montagne • (514) 845-4651
www.chateaudivoire.com

ACTUEL
TENDANCES

Tous les jours dans **LA PRESSE**

POUR SE FAIRE
UNE IDÉE

LA PRESSE
AFFAIRES

Tous les jours dans **LA PRESSE**

ACTUALITÉS

« Marie, tu vois pas ce qu'il fait? »

« Y joue avec son pénis dans la fenêtre. Y te regarde ! »

Le 30 mai, vers 18h30, deux hommes préposés aux bénéficiaires (P1 et P2) entrent dans la chambre de la patiente (sa famille nous a demandé de taire son nom; appelons-la Marie). Leurs propos sont enregistrés à leur insu. Ils font croire à Marie qu'un maniaque sexuel se masturbe en la regardant par la fenêtre. En voici des extraits :

P1 : Hé ! Va-t'en, cochon ! Y a un cochon ! Regarde, Marie, y a un gars dans... y a un gars qui...

P2 : Salaud, va !

P1 : Regarde ce qu'il fait, Marie !

P2 : Regarde-le, écoute, ma chérie.

P1 : Marie... Va-t'en, cochon ! Maudit cochon ! Marie, tu sais pas ce qu'il fait !

P2 : Ah ! moi, je sais qui c'est.

P1 : Sais-tu qu'est-ce qu'il fait, Marie ?

P2 : Je crois que c'est (nom d'un homme). Par l'arrière, y continue de regarder.

P1 : Il y a un gars qui regarde par la fenêtre, Marie.

P2 : J'sais pas si c'est pour Marie, là. Il serait capable. Malade comme il est, là...

P1 : Écoute, Marie. T'as fait le diable encore toute la journée. Marie, faut que t'arrêtes, Marie. (Les deux préposés rigolent à fond.)

P1 : Va-t'en, cochon ! Maudit cochon, vicieux, maudit cochon ! Marie, tu vois pas ce qu'il fait ? Y joue avec son pénis dans la fenêtre. Y te regarde ! C'est un cochon !

P2 : C'est une espèce de vieux sadique. Une espèce de vieux sadique... C'est toi qui as donné rendez-vous ? Dis-nous-le, on va s'en aller, hein ! C'est une unité de vie, ici, Marie. Si tu veux, Marie...

(...)

P2 : Des fois, il y a des accouplements, là.



PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE

Le 30 mai dernier, deux préposés aux bénéficiaires de l'hôpital Saint-Charles-Borromée ont fait croire à une résidente qu'un maniaque sexuel l'observait par la fenêtre. Ils ont été suspendus pendant trois jours quand la famille a fait entendre les enregistrements à la direction. De retour au travail, l'un d'eux a toutefois continué à préparer la femme handicapée pour la nuit.

P1 : J'aime mieux pas dire ce qu'y fait, Marie.

Marie : Le crosseur...

P1 : Le crosseur ! Parlons-en, des crosseurs ! Un vieux crosseur ! C'est toutes des crosseurs !

P2 : Y en a, des sacrés crosseurs. (Les deux préposés rient encore, Marie gémit.)

P1 : Y a un autre crosseur.

Marie : Maudit ! Arrête ça ! Je vous demande d'arrêter...

P2 : Marie, y faut, ma chérie.

Marie : Je suis tannée !

P1 : Va-t'en, cochon !

P2 : Dans l'autre (section), la fille, elle dit qu'y paraît qu'y a des crosseurs partout !

P1 : A faite le yable toute la journée (en parlant de Marie). Encore, encore, elle crie, elle crie.

P2 : Je suis obligé de te donner raison. Tu cries en maudit. Tu as une belle langue, ma chérie (rires).

Note : Lorsque la famille a donné les enregistrements à la direction de l'éta-

blissement, ces deux préposés ont été suspendus pendant trois jours. Mais au moins un des deux a continué à préparer Marie pour la nuit, même si la famille avait demandé qu'ils n'aient plus de contacts avec leur soeur. Après cet incident, Marie se couchait avec angoisse et craignait toujours qu'un maniaque entre par la fenêtre pour l'agresser.

Un cas isolé, soutient la direction de l'hôpital

ANDRÉ NOËL

Les propos de certains employés enregistrés à leur insu sont un cas d'espèce qu'il ne faut pas généraliser, a déclaré mercredi le directeur du CHLSD Centre-Ville, Léon Lafleur, lors d'une entrevue dont voici des extraits :

Q Comment avez-vous réagi en écoutant les enregistrements ?

R On est tout le temps un peu surpris, un peu étonné de qui peut se passer derrière des portes closes. En même temps, on est des organisations d'humains qui desservent d'autres humains, donc il pourra toujours y avoir des incidents, des accidents, même si on met énormément d'efforts pour les éviter.

Q Comment expliquer que ces employés en soient rendus à avoir ce genre de comportement ?

R Vous référez à un cas d'espèce. C'est sûr que ce n'est pas comme ça dans toute l'organisation. Il ne faut pas généraliser. Dans ce cas précis, la routine s'est installée. Il y avait entre la personne concernée (la résidente) et ce personnel une relation d'intimité. Les gens étaient bien les uns avec les autres ; les gens n'ont pas du tout pris en compte l'effet du contenu de leurs échanges pour la personne.

Q Mais il y a des propos très durs...

R Le personnel qui était familier avec elle (la résidente), c'était plus par convivialité que par méchanceté. C'est sûr que ce qui est de l'ordre des refus de service, ou envoyer promener la personne, ça, c'est carrément inacceptable. Mais il s'était développé entre cette personne et un certain nombre d'employés un genre de climat de non-acceptation de part et d'autre.

Q Ces deux hommes qui disent qu'il y a un maniaque dans la fenêtre, c'est plus que de la familiarité. C'est une pression psychologique pour faire peur à la personne, pour qu'elle se taise, non ?

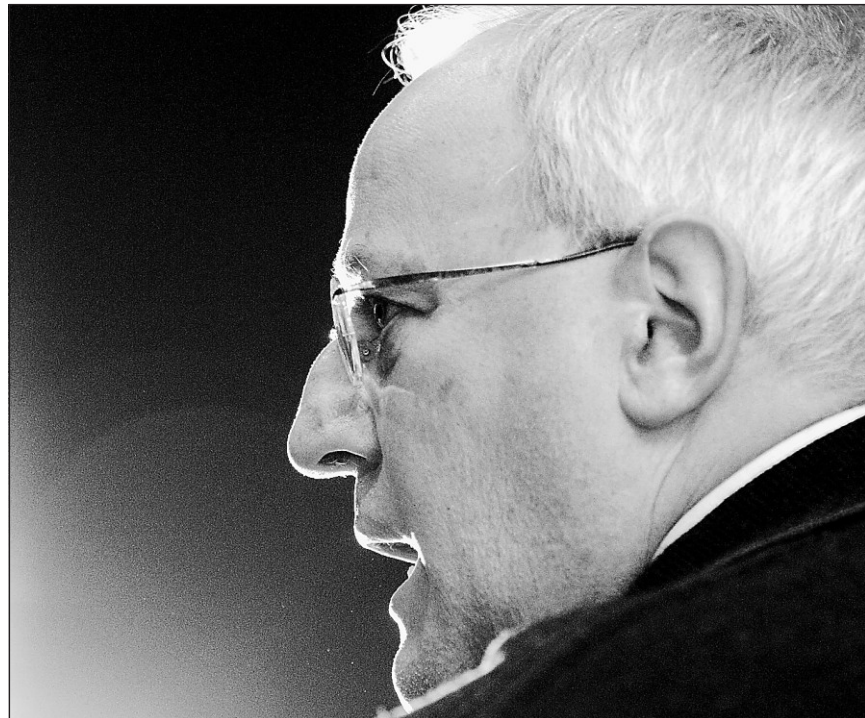


PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

Le directeur de l'hôpital Saint-Charles-Borromée estime que les préposés aux bénéficiaires de l'établissement du centre-ville ne se sont jamais concertés pour faire peur à une résidente. « Si j'avais été convaincu du contraire, on les aurait congédiés », dit-il.

R Pas du tout. Je suis certain que l'intention du personnel n'était pas de faire peur à la résidente ou d'utiliser d'une technique pour la faire taire. Ils s'amusaient, méchamment et incorrectement, mais ils s'amusaient avec elle. Ils s'amusaient devant elle pour la faire rire, pas pour la faire taire.

Q Pourtant, on l'entend crier : « Arrêtez ! »

R Bien sûr, ils ont dépassé les bornes. Ils l'ont reconnu. Mais au départ, c'était vraiment un jeu avec la résidente. Et ça a eu les conséquences malheureuses que ça a eu. C'est dans ce sens-là que, quand on est familier avec quelqu'un, quand on la tutoie, on l'appelle par son petit nom, et que cette familiarité-là s'installe, c'est dans ce temps-là qu'on peut déraper.

Q Mais en quoi ça peut faire rire quelqu'un de dire qu'il y a un maniaque qui la regarde à la fenêtre en train de se masturber ?

R Bien, écoutez. C'est de l'humour noir. Ce n'était pas un mouvement concerté pour faire

peur à une personne. J'en suis convaincu. Si j'avais été convaincu du contraire, on les aurait congédiés.

Q Des propos tenus par d'autres personnes étaient très menaçants...

R Oui, c'est des menaces. On n'a pas réussi à identifier d'où ça vient. On a préféré faire des interventions générales sur l'unité, où il y a quand même une majorité de bons employés, de façon à ce que ces comportements-là ne se reproduisent pas.

Q Ce n'est pas la première fois que des plaintes visent votre établissement. Le ministre a déjà nommé un observateur. Il y a un recours collectif...

R On parle d'événements qui sont derrière nous. Sans reconnaître ce qui est reproché dans le recours collectif, nous pouvons constater une très grande amélioration dans l'organisation des services et la qualité des relations entre le personnel et les résidents.

Des enregistrements rendus publics pour protéger les autres

ANDRÉ NOËL

Les quatre membres de la famille de la patiente de Saint-Charles-Borromée victime de harcèlement ont décidé de rendre les enregistrements publics « en pensant aux autres personnes qui sont encore là » et qui n'ont pas de famille pour les protéger. Extraits d'une entrevue avec la soeur qui s'occupe le plus de la victime :

Q Pourquoi avez-vous décidé de cacher un magnétophone ?

R Depuis un certain temps, on ne reconnaissait plus notre soeur. Elle devenait agressive, négative. Elle pleurait. On la sentait déprimée. Elle n'était pas comme avant. Quand j'allais la voir, d'autres résidents me disaient qu'elle n'était pas bien traitée. Elle-même me disait qu'ils (les employés) faisaient exprès pour la rendre agressive. De mon côté, je constatais des choses. Je voyais que des membres du personnel dormaient pendant l'heure des repas. Quand les résidents sonnaient, ils ne se levaient pas. Une infirmière m'a dit que tout le monde détestait ma soeur sur l'étagère. Je ne comprenais pas qu'une professionnelle tienne des propos semblables. J'ai porté plainte à la commissaire locale à la qualité des services. Quand j'ai vu que ça ne se réglait pas, j'ai appelé le directeur. Il ne m'a pas laissé le temps de parler : il m'a dit de retourner voir la commissaire. On n'avait pas d'écoute. Je voulais voir si ce que ma soeur disait était vrai. Je n'étais pas appuyée par la direction. J'ai décidé d'enregistrer. Je n'avais pas d'autre ressource.

Q Qu'avez-vous appris en écoutant les bandes ?

R J'ai constaté qu'il y avait un manque de respect total envers ma soeur. Il y avait des propos sexuels, de l'agressivité envers elle, des moqueries, des menaces comme : « Tu vas rester couchée toute la journée. » C'était à répétition.

Q Comment vous êtes-vous sentie ?

R Mal pour ma soeur. Je me disais : elle ne mérite pas ça. Il y a une manière de la prendre, c'est par la douceur, pas par les

menaces. Ça fait mal, parce que tu te dis que tu l'amènes dans un endroit où tu penses qu'elle va être bien traitée. On nous a dit qu'elle avait des comportements agressifs. Mais ces comportements venaient du fait qu'elle était agressive. Elle était dérangée parce qu'on refusait de lui donner à boire et de répondre à ses besoins. Elle demandait qu'on enlève ses croûtes sur ses toasts ; on ne les enlevait pas, on lui disait de manger, mais elle a de la misère à mastiquer. Presque chaque chose qu'elle demandait était vue comme un caprice.

Q Comment avez-vous réagi à cette scène des deux hommes qui lui parlent d'un maniaque dans sa fenêtre ?

R C'est épouvantable. Ensuite, elle avait toujours peur qu'il y ait quelqu'un dans sa fenêtre. Quand on la couchait, elle était anxieuse. Elle croyait toujours que quelqu'un allait entrer dans sa chambre (par la fenêtre). Ma soeur a besoin d'amour, pas de subir du stress comme ça.

Q Comment on se sent, comme membre de la famille, quand on voit que notre soeur est plus ou moins bien protégée ?

R On se sent démuné. On ne pouvait pas être là 24 heures sur 24. Il y a des membres du personnel qui sont bons, mais d'autres auraient besoin d'être traités. Il y a beaucoup d'agressivité dans cet hôpital-là. On a déménagé ma soeur dans un autre établissement. Là où elle est, les gens ne sont pas du tout agressifs. Elle a complètement changé. Elle est redevenue douce et souriante.

Q Que souhaitez-vous qu'il se passe ?

R Ma soeur n'est plus à Saint-Charles-Borromée. On n'aurait pas pu se taire et se dire : c'est pas grave, elle est sortie, elle est protégée. On pense aux autres personnes qui sont là. Elles ne méritent pas ça. Celles qui n'ont pas de famille, personne ne les protège, personne ne les aide. On fait ça au nom de ma soeur...

POLITIQUE

EN BREF

Hausse des taxes sur le tabac en Ontario

Le gouvernement ontarien ira de l'avant avec une hausse des taxes sur le tabac. Le ministre des Finances Greg Sorbara doit l'annoncer officiellement cette semaine. Il ne veut pas donner les détails des augmentations à venir, mais la rumeur veut que le prix d'une cartouche de 200 cigarettes grimpe de 15,75 \$.

Le premier ministre Darren McGuinty a indiqué la semaine dernière qu'il demandera à son vis-à-vis québécois Jean Charest d'imposer lui aussi des hausses de taxes sur le tabac. Le Québec dit attendre la décision de Queen's Park. — *Presse Canadienne*

Joe Clark, futur député indépendant ?

Dans une interview à l'émission *The House*, à la radio anglaise de Radio-Canada, l'ex-chef du Parti progressiste-conservateur, Joe Clark, a affirmé qu'il siégerait comme député indépendant si son parti fusionnait avec l'Alliance canadienne, selon ce qu'a rapporté *L'Edmonton Journal* en fin de semaine.

M. Clark, député de Calgary Centre, a ajouté qu'il n'y aurait plus de Parti progressiste-conservateur si la fusion allait de l'avant. « Je vais me retrouver sans parti. Il aura cessé d'exister », a-t-il déclaré samedi.

M. Clark a déjà dit qu'il ne serait pas candidat aux prochaines élections. Si la fusion entre les deux partis de droite devait se concrétiser avant celles-ci, il ne se joindra alors pas au nouveau parti. Et il pourrait ne pas être le seul député conservateur à penser de cette façon, a-t-il indiqué, sans vouloir toutefois donner de noms.

Les commentaires de M. Clark surviennent alors que le candidat défait au récent congrès au leadership du parti, David Orchard, entreprend des démarches judiciaires pour empêcher la fusion.

M. Clark estime qu'il reste malgré tout un espoir que les membres du Parti conservateur rejettent la proposition de fusion, puisqu'il faudra l'appui des deux tiers d'entre eux pour le concrétiser. — *Presse Canadienne*

Walkerton : encore des problèmes de santé

Trois ans après la contamination du réseau d'eau de Walkerton à la bactérie E.coli, les résidents de cette municipalité continuent d'éprouver des problèmes de santé.

Quelque 150 citoyens souffrent aujourd'hui de diabète, de problèmes de digestion ou de déficience rénale.

Selon des médecins de l'Université Western Ontario et de l'Université McMaster, qui suivent la population de Walkerton depuis deux ans, plusieurs personnes continuent d'éprouver des problèmes de digestion alors que d'autres ont des corps chimiques en concentration inhabituelle dans le sang.

Le chercheur principal dans cette étude estime que la situation est tout de même encourageante dans l'ensemble et que les résultats sont de bon augure pour le traitement des malades.

Les médecins ont par ailleurs 18 nouveaux cas de diabète. Ce total pourrait être plus important puisque les résultats de tous les tests ne sont pas encore rentrés. La contamination de l'eau potable de Walkerton avait fait sept morts. — *Presse Canadienne*

Une femme à la tête du NPD de Colombie-Britannique

Une travailleuse de la petite enfance et ancienne commissaire scolaire a été élue dimanche chef du Nouveau Parti démocratique de la Colombie-Britannique en promettant de rebâtir la formation politique.

Carole James a rappelé après son élection au deuxième tour qu'il existait une solution de rechange aux libéraux, au pouvoir depuis 2001 à Victoria.

La femme de 45 ans a promis de parcourir la province et de rallier les électeurs qui ont quitté le bercail. Le NPD a régné pendant 10 des 12 dernières années sur la province côtière avant de subir une raclée en 2001.

La nouvelle chef doit toutefois se faire élire dans une circonscription si elle veut siéger avant 2005, mais on ne s'attend pas à ce qu'elle brigue un siège d'ici là.

Carole James fait face à des obstacles de taille. Le parti est encore miné dans les sondages par les scandales qui ont discrédité le gouvernement de Glenn Clark, tels que les dépassements de coûts des traversiers à haute vitesse, les problèmes budgétaires, et son implication dans un projet de maison de jeux — qui a entraîné sa démission, après enquête policière. — *Presse Canadienne*

Le renseignement canadien n'aurait joué aucun rôle dans l'affaire Arar

JIM BRONSKILL
PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — L'organisme responsable de la surveillance des activités du Service canadien de renseignement de sécurité (SCRS) affirme avoir obtenu l'assurance que l'agence n'avait pas été impliquée dans la détention de Maher Arar par les autorités américaines et sa déportation subséquente en Syrie.

Le directeur du SCRS, Ward Elcock, a en effet affirmé récemment devant le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité que son agence n'était pas impliquée dans l'arrestation d'Arar ou sa déportation, a fait savoir hier un porte-parole du comité.

Cette déclaration du SCRS vient donc mettre davantage de pression sur la Gendarmerie royale du Canada, qui aurait

également pu fournir les informations qui ont amené les autorités américaines à prendre leur décision.

Maher Arar, citoyen canadien de 33 ans né en Syrie a été interpellé par les autorités américaines en septembre 2002, à l'aéroport Kennedy de New York, alors qu'il changeait d'avion pour revenir au Canada. Ingénieur en télécommunications, il avait un passeport canadien et revenait d'un voyage de vacances en Tunisie avec sa famille. Il semble que son nom ait été inscrit sur une liste américaine de personnes soupçonnées d'appartenir à une organisation terroriste proche du mouvement Al-Qaeda d'Oussama ben Laden, ce que M. Arar a toujours nié.

Arar a ensuite été expulsé en Syrie où il a été emprisonné et torturé pendant près d'un an avant de pouvoir revenir au Canada.

Le procureur général américain, John Ash-

croft, a déclaré la semaine dernière que les États-Unis avaient reçu l'assurance des autorités syriennes que M. Arar ne serait pas torturé avant de l'envoyer dans ce pays.

On a également appris ces derniers jours qu'au moment de l'interrogatoire d'Arar à New York, les autorités américaines avaient en leur possession un bail pour un appartement d'Ottawa qu'Arar avait signé en 1997. Les autorités canadiennes ont jusqu'ici refusé d'expliquer comment un tel document personnel avait abouti dans les mains des autorités américaines.

Ni le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité ni le SCRS n'ont voulu dire s'ils avaient transmis quelque renseignement que ce soit aux autorités américaines.

À la GRC, un porte-parole a refusé de commenter l'affaire au motif qu'elle faisait actuellement l'objet d'une enquête officielle.

Le ministère des Pêches bafoue encore les règles environnementales

DEAN BEEBY
PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Le ministère fédéral des Pêches continue de bafouer les normes environnementales, malgré un rapport dévastateur publié en mai qui dénonçait ses violations fréquentes de la loi fédérale sur l'environnement.

Le Ministère ne s'est pas amendé, a conclu une étude de trois mois réalisée l'été dernier

par des vérificateurs dans 12 sites à travers le pays.

« Le taux de non-conformité (aux normes environnementales fédérales) est resté le même au cours de cette période », soutient-on dans cette enquête obtenue par la Loi sur l'accès à l'information.

Publié en mai, le premier rapport révélait que le Ministère avait pendant sept ans bafoué ou ignoré les règles environnementales — et parfois ses propres règles.

L'été dernier, le Ministère a fait un suivi en envoyant des vérificateurs dans une douzaine de sites à travers le pays. Seul Parry Sound (Ontario) a reçu le label de conformité, tandis que Prescott (Ontario) obtenait de bons résultats.

Le ministère des Pêches est responsable de 8000 sites ; 200 d'entre eux sont de grande envergure et sont à risque pour l'environnement, notamment quant à l'entreposage du carburant et à l'élimination des déchets toxiques.

« Cela ne signifie pas que nous empoisonnons le monde avec des déchets toxiques », a répliqué un porte-parole du Ministère, John Lark, en entretien. Les infractions sont mineures, selon lui. Il a ajouté qu'un plan d'action sera mis sur pied d'ici mars 2004.

Bonne entente, bonne affaire.



Pas besoin d'un diplôme de négociateur pour obtenir un excellent prix sur une voiture. Grâce au prix « clés en main » d'Accès Toyota, finis les soucis. Pas de frais cachés. Pas de coûts additionnels. Rien que du bon monde, prêt à vous aider à choisir la bonne voiture. Pour en savoir plus, visitez acces.toyota.ca.

PRIX CLÉS EN MAIN

ACCÈS TOYOTA
Une expérience d'achat tellement plus sympa.



Le Réseau de l'information de Radio-Canada

CE SOIR

Un complot!

19h30

LA PART DES CHOSES

LEE HARVEY OSWALD N'ÉTAIT PAS SEUL!

William Raymond, co-auteur de « JFK, le dernier témoin », expose à Bernard Drainville les omissions volontaires des enquêtes précédentes.



20h

GRANDS REPORTAGES

JFK, AUTOPSIE D'UN COMLOT

Un embaumeur qui disparaît, une empreinte digitale dissimulée, un tueur professionnel, un réseau d'influences texan... ce document qui prend les allures d'une preuve judiciaire soulève de grandes questions et vous laissera sous le choc.





YVES BOISVERT

Parlant d'accès à la justice...

Vendredi, je parlais de l'affaire de Louise, ex-secrétaire du bureau d'avocats Pepin Letourneau, congédiée après 30 ans de service, peu avant le démantèlement de ce cabinet réputé qui a éclaté il y a trois ans. J'y reviens.

Elle a poursuivi ses anciens patrons, à ses frais bien sûr. Le juge a conclu que le congédiement était injustifié. On lui avait reproché d'avoir permis à son patron immédiat, l'avocat Gaétan Legris, de se faire des chèques pour payer des travaux à sa maison. Le juge a conclu que Louise n'avait rien à se reprocher dans ces manoeuvres. Il a aussi conclu que Legris avait agressé sexuellement Louise après un repas bien arrosé.

Conclusion: le juge condamne l'ancien cabinet d'avocats à verser deux ans de salaire et avantages à Louise (111 500 \$). Moins l'argent qu'elle a fait depuis son congédiement dans d'autres emplois (45 200 \$). Plus des « dommages moraux » de moins de 4000 \$ pour compenser la souffrance consécutive à ce congédiement. Total: 70 000 \$. Le juge Claude Larouche condamne également Legris à verser 10 000 \$ à Louise pour l'avoir agressée. Grand total: 80 000 \$.

À la cour, l'avocat de Louise, Pierre Bélanger, a présenté un compte d'honoraires de 139 505,57 \$. Il réclamait le remboursement de cette somme: après tout, Louise avait dû

recourir aux tribunaux pour obtenir ce qui lui était dû. Finalement, l'avocat s'est désisté de sa demande, sachant qu'elle serait rejetée.

Cela m'a fait écrire que Louise était 60 000 \$ « dans le trou »: 80 000 \$ d'indemnités moins 140 000 \$ de frais d'avocat.

Ce n'est pas le cas. Le compte d'honoraires déposé à la cour n'en était pas un. En réalité, l'avocat Bélanger avait une entente de rémunération à pourcentage. Si la cause n'est pas portée en appel, Louise

En Ontario, et dans l'ensemble du Canada, les frais d'avocat font partie intégrante des dommages.

versera une portion de ce qu'elle a gagné à son avocat.

C'est mieux qu'un déficit, mais ça ne change pas le fond de l'affaire. Le fond de l'affaire, c'est que les tribunaux ne vous permettent à peu près jamais de vous faire rembourser les frais d'avocat engagés pour vous défendre, y compris en cas de congédiement injustifié.

La loi au Québec, et l'interprétation qu'on en a faite, vous disent que les frais d'avocat sont des dommages indirects. Il y a eu des querelles entre juges sur le sujet, mais en 2002, la Cour d'appel a tranché: vous pourrez vous faire rembourser vos frais d'avocat uniquement en cas d'abus de procédure. Et un « abus »,

tel que défini par nos tribunaux, ce n'est pas une simple accumulation de recours inutiles. C'est quelque chose comme un torrent démentiel d'avocasseries.

Autrement dit, c'est le comportement pendant la procédure qui donnera, ou pas, ouverture à ce remboursement. Si vous poursuivez une personne qui a été odieuse et malhonnête envers vous mais que cette personne, une fois poursuivie, n'abuse pas de la procédure de manière scandaleuse, vous paierez

vous-même vos frais d'avocat.

Un comportement « répréhensible, abusif, et de mauvaise foi » — par exemple un congédiement complètement arbitraire — que vous décidez de combattre par une poursuite judiciaire ne vous permet pas de réclamer vos frais d'avocat, a dit la Cour d'appel du Québec. C'est la multiplication des recours dilatoires ou inutiles, et il en faut un paquet, qui vous permettra de faire payer par l'autre vos frais d'avocat. Peut-être.

En Ontario, et dans l'ensemble du Canada, les frais d'avocat font partie intégrante des dommages. Comment considérer comme « indirects » les frais d'avocat d'une personne qui

perd tout après avoir été congédiée? Après avoir été ruinée par la faute d'un autre? Comment voulez-vous qu'elle s'en sorte sans une poursuite? Et comment voulez-vous qu'elle poursuive sans payer un avocat?

La réponse actuelle au Québec est: les honoraires à pourcentage. L'avocat intente la procédure à ses frais, estimant avoir une bonne chance de succès. S'il perd, vous le ne payez pas. S'il remporte la victoire, il touchera un pourcentage de la condamnation. C'est mieux que rien.

Mais cela veut dire que vous devrez rogner sur la chiche indemnité que le juge vous accordera.

Revenons à Louise. Le juge lui-même dit que cette secrétaire était une admirable employée. Elle a travaillé pendant 30 ans pour ses patrons. Elle n'a à peu près pas de chance, à 50 ans, de trouver un travail aussi bien rémunéré. Ses patrons, en la congédiant, ont en quelque sorte affirmé qu'elle avait participé à des actes malhonnêtes. Le juge lui accorde deux ans de salaire moins ce qu'elle a gagné, plus une somme carrément ridicule pour dommages « moraux ». Plus 10 000 \$ pour avoir été agressée par son patron!

Et là-dessus, un morceau substantiel partira vers ses avocats. Je ne les blâme pas, ce n'est pas n'importe quel avocat qui se serait lancé dans une poursuite contre un bureau « de

prestige » avec une entente à pourcentage, dans l'état actuel de la jurisprudence. Les avocats de Louise ont au moins rétabli sa réputation, c'est déjà ça. Mais n'est-il pas temps, au Québec, de modifier la loi pour permettre une forme de remboursement des frais d'avocat aux personnes poursuivies injustement ou à celle qui doit poursuivre pour obtenir le minimum vital?

Les cas de poursuites médicales, où les victimes font face à des professionnels aux ressources judiciaires illimitées pour toucher les indemnités les plus petites en Amérique du Nord, sont des cas évidents. Les cas de personnes qui poursuivent leur assureur pour cause d'invalidité également. Les gens congédiés injustement aussi.

Bien sûr, on ne peut pas permettre le remboursement de frais d'avocats exagérés. Il ne faut pas récompenser l'abus de facturation ou de procédure. Mais il ne serait pas terriblement compliqué d'instaurer des normes, des limites de remboursement, et des cas où ce ne serait pas permis.

limiter, comme on le fait en ce moment, à « l'abus de procédure » les cas de remboursement est un anachronisme, un obstacle à la justice et un encouragement des gros à écraser judiciairement les petits.

S'il devait y avoir des modifications urgentes aux lois pour améliorer l'accès à la justice, celle-là devrait arriver en haut de la liste.

Bingo: moins de salles, plus de rentabilité

CLAUDETTE SAMSON
LE SOLEIL

QUÉBEC — La fin de la récréation a sonné dans le monde du bingo. Si le milieu ne se prend pas en main bientôt, le président de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJQ), Charles Côté, promet d'y mettre lui-même de l'ordre.

Au cours d'une première entrevue accordée à un média depuis sa nomination il y a deux ans, après quatre ans à la vice-présidence de l'organisme, M. Côté a montré sa grande détermination à remettre cette industrie sur les rails. Le seul et unique mandat du bingo: assurer des revenus stables aux organismes charitables ou religieux.

Or, depuis 1997, année de la première phase d'une réforme qui devait permettre d'augmenter les profits et de dynamiser l'industrie, rien n'a vraiment bougé. Bien sûr, pour la première fois l'année dernière, les profits ont cessé de dégringoler et ont même amorcé une remontée, mais celle-ci est surtout attribuable aux ventes de billets-surprises.



PHOTO ARCHIVES ASSOCIATED PRESS

L'industrie du bingo réclame depuis longtemps sa modernisation.

Quant à la deuxième phase de la réforme, amorcée avec la loi 51 en décembre 2001, en créant de nouvelles structures qui devaient être le moteur de l'industrie, elle s'est butée jusqu'à présent à des luttes de pouvoir et de la bisbille au ras du plancher. Bref, « ça va mal », disent plusieurs.

Malgré son côté paroissial, le jeu de

bingo est régi au Canada par le Code criminel, comme tout autre jeu d'argent. Les provinces en supervisent l'application dans un cadre très strict: la publicité, le type de jeu, les sommes remises en prix, les tarifs sont autant d'aspects réglementés par la RACJQ. Il y a au Québec 1359 organismes charitables ou religieux dé-

tenant un permis de bingo, mais le nombre de bénéficiaires est beaucoup plus élevé, puisque plusieurs permis sont détenus par des regroupements de plusieurs dizaines d'organismes qui partagent les profits.

Le problème, ou l'un des problèmes, c'est que trop d'argent va aux frais d'administration.

La solution, selon Charles Côté, réside dans la diminution de l'offre de jeu et le regroupement des organismes au sein de mêmes salles.

Il cite une expérience pilote menée dans la MRC de L'Islet: le pourcentage des profits est passé de 7,5 à 18,4 % et il continue de grimper.

Récemment, la région de Québec a adopté elle-même cette solution, en fermant trois salles et en déplaçant dans les salles restantes les organismes qui y tenaient leurs événements. Et Charles Côté a bien averti la région de Montréal qu'elle devrait agir au plus vite pour passer de 32 à 9 salles.

Modernisation

Il y a par ailleurs belle lurette que l'industrie réclame une modernisation du jeu de bingo, qui aurait pour

effet de le rendre plus attrayant. La Régie est d'accord.

Selon M. Côté, le bingo n'est guère susceptible de causer des problèmes de jeu compulsif, en raison de sa lenteur. « Quand vous avez dépensé 25 ou 30 \$ en trois heures, c'est beau », dit-il.

Mais, avertit le président, il n'est pas question de moderniser le jeu avant que l'opération rationalisation ne soit complétée. Faire cette offre avant équivaldrait, selon lui, à voir les profits supplémentaires se perdre en frais d'administration, et ça, « il n'en est pas question ».

Enfin, la Régie se dit prête à proposer un nouveau cadre réglementaire, qui devrait simplifier la vie des organismes de charité, lesquels, il ne faut pas l'oublier, utilisent le bingo comme un moyen de financement et non pas un but.

Mais ce cadre ne sera pas présenté tant qu'il n'y aura pas un climat plus serein dans le milieu, avertit Charles Côté.

« C'est sûr que s'il y avait plus d'harmonie, les choses iraient plus rapidement. Quant à la Régie, ces attermoissements tirent à leur fin. »

IL A CONQUIS LES RÉGIONS LES PLUS ÉLOIGNÉES.



DISCOVERY 2004

MODÈLE	PAR MOIS	VERSEMENT INITIAL
DISCOVERY S	569 \$	5 605 \$
DISCOVERY SE	649 \$	5 826 \$

ENTRETIEN PRESCRIT GRATUIT*

ÉQUIPEMENT DE SÉRIE DU DISCOVERY S

Moteur V8 de 4,6 L
Réglage indépendant de la température pour passagers et conducteur
Quatre roues motrices en permanence et boîte de transfert à deux rapports
Dispositif de blocage du différentiel
Sièges avant à réglage électrique
Deux miroirs extérieurs chauffants à réglage électrique
Sièges et pare-brise chauffants

ÉQUIPEMENT SUPPLÉMENTAIRE SUR LE DISCOVERY SE

Finition intérieure en bois et cuir
Deux toits ouvrants
Système audio de 220 watts à 12 haut-parleurs et changeur de six CD
Roues en alliage de 18 po
Feux anti-brouillard avant et arrière et lave-phares haute pression

DECARIE MOTORS
8255 Bougainville
Montréal
(angle Decarie et de la Savane)
Tél: (514) 334-9910
www.decarie.com

LAND ROVER ST-LÉONARD
Division de John Scotti Auto
4305 boul. Métropolitain Est
St-Léonard
Tél: (514) 722-3344
www.landrover@johnscotti.com

LAND ROVER LAVAL
3475 boul. Le Carrefour
Laval
Tél: (450) 688-1880
Fax: (450) 688-7080
www.landroverlaval.com



ACTUALITÉS

L'abbé Leclerc avait une tumeur au cerveau

RICHARD BIRON
LE NOUVELLISTE

TROIS-RIVIÈRES — L'autopsie pratiquée samedi matin sur la dépouille de l'abbé Roland Leclerc a permis de découvrir que l'homme de 57 ans était atteint d'une tumeur au cerveau.

La présence de cette tumeur pourrait expliquer le comportement confus de l'animateur de télévision dans les jours qui ont précédé son accident.

Le corps de Roland Leclerc a été retrouvé vendredi matin dans le lac en Croix, à Saint-Mathieu-du-Parc, en Mauricie. La veille, sa voiture avait été découverte au fond du lac.

« Le rapport préliminaire de l'autopsie fait état de la présence d'une tumeur cérébrale dans les noyaux gris centraux de l'hémisphère droit », a expliqué le coroner au dossier, M^e René Charest. La nature de cette tumeur pourra être précisée après une analyse des tissus du cerveau.

« Il sera alors possible de dire si elle était bénigne ou maligne, a précisé M^e Charest. Mais, d'une manière ou d'une autre, une tumeur comme celle-là vient accréditer la thèse de la confusion. » Le

coroner ne peut toutefois pas tirer de conclusions officielles tant que le rapport final de l'autopsie pratiquée par le pathologiste judiciaire André Bourgault ne lui sera pas remis.

Le rapport préliminaire précise qu'aucune lésion traumatique n'a été observée sur le corps. Selon le document, la noyade constitue la cause probable du décès.

Dans les deux semaines précédant sa mort, l'abbé ne se portait visiblement pas bien et tenait des propos incohérents. Mercredi dernier, il avait enregistré un épisode du *Jour du Seigneur*, qui ne sera pas diffusé pour ces raisons.

M^e Charest doit toutefois obtenir encore certaines informations avant de clore le dossier. « Un rapport de toxicologie sera effectué à partir de prélèvements d'urine, de sang et de liquide oculaire, a-t-il indiqué. Il permettra de prouver que la victime n'avait pas d'alcool ou de drogue dans le sang. » Le rapport final de police doit également être remis sous peu au coroner de Saint-Boniface.

Idées modernes

Des résidents de la région ont tenu à célébrer la mémoire de l'homme d'église

ce week-end. Samedi soir, quelque 150 personnes ont participé à une vigile en son honneur à l'école Jacques-Buteux, à Trois-Rivières.

Plusieurs ont rappelé sa manière particulière de faire les choses et ses idées modernes, qu'il n'avait pas peur de véhiculer.

« Sans nécessairement se prononcer pour ou contre le mariage homosexuel, il a dit qu'il était important d'aborder le sujet en les comprenant et en ne les condamnant pas à l'avance », s'est souvenu Michel Héroux, responsable d'un journal publié dans la communauté où l'abbé Leclerc a été prêtre.

André Lacroix, président de l'Association récréative de l'ancienne paroisse de l'abbé Leclerc, évoquait quant à lui l'importance qu'il accordait aux rassemblements communautaires. « Roland tenait à ce que nous fassions une fête de quartier, se souvenait-il. Une année, nous avons décidé de sortir l'autel et de faire une messe en plein air. Il s'était montré ouvert à l'idée et nous avons répété l'expérience par la suite. Ce n'est pas n'importe quel prêtre qui aurait accepté. »

Montréal

Des députés péquistes réclament un plan d'action

TRISTAN PÉLOQUIN

Six des sept députés péquistes de l'île de Montréal ont uni leurs voix, hier, pour dénoncer « l'indifférence sociale » du gouvernement Charest à l'égard des besoins criants de la métropole.

Au cours d'une conférence de presse où le député de Sainte-Marie—Saint-Jacques, André Boulerice, brillait par son absence, le caucus montréalais du PQ a tiré à boulets rouges sur les différentes politiques du gouvernement libéral, notamment en matière de santé, d'économie, de services sociaux, ainsi que sur la question des fusions municipales.

Seul véritable message commun livré par les six députés : « Il est urgent que les 23 députés libéraux de Montréal sortent de leur mutisme et se dotent d'un plan d'action détaillé pour la métropole », a résumé André Boisclair, député de Guoin.

Économie, santé et défusions

D'entrée de jeu, la critique de l'opposition officielle pour la métropole, Rita Dionne-Marsolais, a justifié cette sortie en affirmant que l'économie montréalaise s'est effritée depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux.

Le taux de chômage sur l'île de Montréal est, selon elle, passé en l'espace de quelques mois de 9 % à 12 %.

« Cette situation inquiétante est la conséquence d'une série de mauvaises décisions prises par les libéraux, comme l'abolition de la Cité du commerce électronique et de la Cité du multimédia », a affirmé M^{me} Dionne-Marsolais.

La députée Louise Harel, porte-parole en matière de santé, a pour sa part affirmé que la réforme du système de soins de santé annoncée par le ministre Philippe Couillard ne répond pas aux besoins des Montréalais.

Se basant sur des données de fréquentation des CLSC, la députée d'Hochelaga-Maisonneuve a soutenu que 65 % des soins généraux sont actuellement donnés par des établissements universitaires et affiliés qui ne seront pas touchés par la réforme.

Les députés péquistes ont également accordé leur soutien inconditionnel à Coalition Montréal, réunissant près de 200 personnalités publique et apparue la semaine dernière pour prôner la sauvegarde de la grande ville.

« Malheureusement, nous constatons que le gouvernement, pour plaire à ses électeurs défusionnistes, fait la sourde oreille à leurs revendications et a déjà clairement choisi son camp », a commenté Diane Lemieux, porte-parole en matière d'affaires municipales.

Lancement de la semaine de rencontres interculturelles

RAYMOND GERVAIS

C'est sur le thème *Pour la richesse du dialogue* que la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Michelle Courchesne, a lancé hier la Semaine québécoise des rencontres interculturelles, qui se poursuit jusqu'au 29 novembre.

L'objectif visé consiste à favoriser un rapprochement solide et durable entre tous les Québécois, peu importe leur origine ethnique.

Cette semaine sera aussi l'occasion pour des jeunes de troisième et quatrième secondaire d'écrire des scénarios. Le concours Jeunes Scénaristes est basé sur le dialogue interculturel et est organisé par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration en partenariat avec Télé-Québec, l'Institut national de l'image et du son (INIS) et le Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté. Il a pour thème *Venir d'ici ou d'ailleurs, quelle différence ?* Les trois équipes qui auront écrit le meilleur scénario verront leur travail adapté par l'INIS et produit vidéo par un réalisateur professionnel. Le tout sera diffusé sur les ondes de Télé-Québec au cours de la prochaine Semaine québécoise des rencontres culturelles, en 2004.

Toute la semaine, différentes activités sont organisées aux quatre coins de la province. À Montréal, Radio Centre-Ville diffusera des émissions spéciales. Ailleurs au Québec, des organismes communautaires et des associations de communautés culturelles, notamment, organiseront près de 80 activités axées sur le dialogue interculturel.



Attendez-vous à voir débarquer la famille.



ExpressVu

Son et image 100% numériques
Ne payez que

99\$*

Installation comprise[†]
à l'achat d'un système ExpressVu[™] 3120

1 87 SOUCOUBE
www.bell.ca/satellite
Visitez un magasin Espace Bell



Et bien simple.[™]

3183572A

3187459



*Prix de détail suggéré et taxes en sus. Offert aux nouveaux abonnés résidentiels seulement. Certaines conditions s'appliquent. Offert chez les détaillants participants. Sujet à un engagement de 24 mois à un forfait d'une valeur min. de 37,99\$/mois. Des frais réseau de 2,99\$ avant taxes s'appliquent. Autres détails en magasin ou au www.bell.ca/satellite. †L'installation incluse ne s'applique pas aux résidents de condominiums, d'appartements ou d'autres immeubles à logements multiples ni à la clientèle commerciale. Pour les détails, visitez www.bell.ca/installationincluse. ExpressVu est une marque de commerce de Bell ExpressVu, société en commandite.

LOTO QUÉBEC		Résultats	
TVA, le réseau des tirages			
649	Tirage du 2003-11-22	GAGNANTS	LOTS
		6/6	0 10 000 000,00 \$
		5/6+	15 57 520,80 \$
		5/6	414 1 667,20 \$
		4/6	19 446 68,00 \$
		3/6	345 640 10,00 \$
	Complémentaire: (13)	Ventes totales:	20 463 297 \$
		Prochain gros lot (appr.):	12 000 000 \$
49	Tirage du 2003-11-22	GAGNANTS	LOTS
		6/6	0 1 000 000,00 \$
		5/6+	2 25 000,00 \$
		5/6	30 500,00 \$
		4/6	1 369 50,00 \$
		3/6	26 207 5,00 \$
	Complémentaire: (15)	Ventes totales:	715 891,50 \$
Extra	Tirage du 2003-11-22	Extra	Tirage du 2003-11-23
NUMÉRO 013414	NUMÉRO 810914	599	6605
PENCO	Tirage du 2003-11-23	PENCO Spécial	
04 09 10 12 21 23 25 30 31 35	38 42 51 55 57 59 61 62 63 66		
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.			
ÉMISSIONS-TIRAGES LE LUNDI ET LE MARDI À 19h SUR LE RÉSEAU TVA			

MONTRÉAL PLUS

CAFÉ DU BLOC POT

Le conseiller du Plateau préconise la «tolérance zéro»

TRISTAN PÉLOQUIN

L'ouverture imminente du café « Apportez votre joint » du Bloc Pot, dans les anciens locaux du Club Compassion, rue Rachel, est loin de faire l'affaire du conseiller municipal du district Plateau-Mont-Royal, Nicolas Tétrault. Déterminé à faire respecter la loi, ce dernier a réclamé hier l'intervention du SPVM, l'enjoignant d'appliquer une politique de « tolé-

rance zéro ». « Ce serait irresponsable de ma part de laisser les gens du Bloc Pot créer un dangereux précédent », a affirmé M. Tétrault à *La Presse*, peu de temps après avoir fait parvenir sa requête aux policiers montréalais.

« Les lois sont là pour être respectées. Si le Bloc Pot veut se servir de ce café pour faire du lobby politique, j'aime mieux l'avertir d'avance que je ne les laisserai pas enfreindre les lois dans mon district. Ils n'ont qu'à me-

ner leur lutte politique autrement », a-t-il ajouté.

En plus de réclamer l'intervention policière dès l'ouverture, le conseiller affirme qu'il fera le nécessaire pour s'assurer que les tenanciers du Café Marijane respectent le zonage municipal en vigueur dans le quartier. Pour des raisons réglementaires, contrairement au local du Quartier Latin qui avait d'abord été loué en septembre, ce nouveau local ne peut être

transformé en café puisque des restaurants sont déjà situés à proximité. Le Bloc Pot compte cependant contourner cet obstacle en transformant son café en « bureau de consultation politique », ce qui lui permettrait de servir du café et d'autres produits en toute légalité.

Conseiller municipal du district depuis deux ans, M. Tétrault a rappelé qu'il avait agi de manière identique l'été dernier, lorsqu'un groupe de

manifestants a voulu passer la nuit dans le parc Lafontaine à l'occasion de l'événement « Tent City ».

Le Bloc Pot ne veut pas reculer

Malgré cette intervention imprévue du conseiller Tétrault, le Bloc Pot n'entend pas pour autant changer ses plans d'un iota. « Je crois que la requête de M. Tétrault a autant de poids que la feuille sur laquelle il l'a imprimée », a commenté Marc-Boris Saint-Maurice, président du Bloc Pot et directeur du Club Compassion.

« Il doit se fumer plus de cannabis par habitant sur le Plateau que n'importe où ailleurs au Québec, a-t-il ajouté. Je ne suis vraiment pas sûr que son attitude rétrograde va l'aider à se faire du capital politique. »

Les policiers ont répété hier qu'ils avaient l'intention de faire respecter la loi. « S'il y a lieu, nous prendrons les mesures nécessaires. Mais tant que l'établissement n'est pas ouvert, nous ne pouvons pas présumer qu'il y aura violation de lois », a indiqué le porte-parole Olivier Laplante.

L'échangeur des Pins tombe en ruine

SÉBASTIEN RODRIGUE

L'échangeur du Parc-des Pins s'émiette à un « rythme accéléré », menaçant la sécurité des piétons à un point tel que huit tonnes de fragments de béton ont dû être enlevées en juillet dernier, selon des documents préparés par la division des ponts et tunnels de la Ville de Montréal dont *La Presse* a pris connaissance.

Afin d'éviter les accidents, les ingénieurs de la Ville ont déjà proposé un scénario de réfection prévoyant la démolition complète de l'échangeur pour le remplacer par des artères à un seul niveau.

Les bretelles de l'échangeur seront quant à elles transformées en parc et un espace a été prévu pour implanter l'éventuel tramway de l'Agence métropolitaine de transport sur l'avenue du Parc. Environ 120 logements seront construits, et le scénario retenu prévoit également la construction d'une place semblable à celle du square Victoria. Les fonctionnaires de la Ville proposent aussi de construire une rue au sud de cette place publique pour accueillir des « adresses de prestige ».

Le design et les plans définitifs de la future intersection restent toutefois à faire. Les fonctionnaires prévoient que les travaux devraient débuter dès la fin de l'été prochain afin de bénéficier de subventions gouvernementales déjà accordées pour ce projet, peut-on lire dans des documents présentés au comité exécutif ces dernières semaines. La nouvelle intersection pourrait donc être prête en novembre 2005 et elle coûterait entre 20 et 25 millions, selon les premières estimations.

Depuis longtemps, les résidents des environs réclament la démolition de l'imposante structure, qui ressemble à une parcelle d'autoroute transplanté en pleine ville. La Ville avait d'ailleurs fermé la bretelle menant à la rue Hutchison, où les résidents se plaignaient des voitures roulant à vive allure. « L'intersection des avenues du Parc et des Pins est essentiellement dévolue à la fluidité automobile créant un non-



PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE ©

L'échangeur des Pins est sur le point d'être démolit. Longtemps décrié par la population riveraine, il représente même un danger pour les piétons et les automobilistes.

lieu sur le plan urbanistique », peut-on lire dans les documents de la division des ponts et tunnels.

La construction d'une nouvelle intersection se discute depuis deux décennies, et Pierre Bourque avait même promis de démolir l'échangeur alors qu'il était maire. Les ingénieurs de la Ville cherchent une façon de transformer cette structure depuis maintenant deux ans. Une firme a d'ailleurs été engagée pour

étudier différents scénarios en ce sens.

La structure, vieille de 40 ans, semble maintenant au bout du rouleau. La Ville a l'habitude d'intervenir une ou deux fois par an pour sécuriser les lieux, selon les explications fournies par les ingénieurs. En juillet dernier, il a toutefois fallu quatre nuits de travail pour enlever les huit tonnes de béton et couper des pièces de métal

« menaçantes ». La division des ponts et tunnels n'a même plus le budget nécessaire pour faire l'entretien annuel, précise-t-on.

Avec la démolition de l'échangeur, la Ville souhaite « redonner à la population un accès privilégié à la montagne », particulièrement aux résidents du secteur Milton Park. « La disparition de cette mégastructure, disparition réclamée par les citoyens, aura pour effet de rétablir un contact

physique et symbolique entre ce joyau de patrimoine vert et son encadrement architectural », écrit-on.

La nouvelle intersection répondra au flot actuel de voitures, soit 6000 à l'heure. Selon les fonctionnaires, la nouvelle configuration des lieux réduira la vitesse des voitures, sécurisera le passage des cyclistes et des piétons tout en facilitant les correspondances pour les utilisateurs du transport en commun.

Premiers pas vers une « politique de l'arbre »

TRISTAN PÉLOQUIN

Dans le but d'en arriver, comme à Toronto et à Vancouver, à une « politique de l'arbre » d'ici l'été 2004, la Ville de Montréal s'apprête à lancer un projet pilote qui permettra de dresser un inventaire exhaustif des arbres de la ville.

D'abord mis en branle dans deux arrondissements seulement (Sud-Ouest et Lachine), le projet pilote devrait ensuite être élargi à l'ensemble des secteurs de la ville.

Selon le document d'orientation adopté cette semaine par le cabinet du maire, ce projet pilote n'est que le prélude à une série de mesures qui permettraient, à terme, de mieux protéger le patri-

moine arboricole de la Ville.

« Entre 1994 et 2001, l'île de Montréal perdait en moyenne 70 à 75 hectares de surface boisée annuellement. À ce rythme, dans environ 20 ans, toutes les surfaces boisées à l'extérieur des parcs auront disparu », indique le document d'orientation, qui énumère des mesures qui pourraient éventuellement permettre d'augmenter le nombre d'arbres publics et de protéger les « peuplements d'intérêt » (arbres matures, centenaires ou rares) et les essences rares.

L'administration Tremblay suggère également, dans son document d'orientation, que l'abattage d'arbres publics soit strictement interdit, sauf s'ils

sont morts, s'ils dépérissent de manière irréversible ou s'ils représentent un danger pour la sécurité publique. La Ville souhaite aussi rendre illégal l'abattage d'arbres par les promoteurs immobiliers, sauf si ces arbres nuisent « à un projet de rénovation ou de construction ne pouvant être modifié ».

Pour le conseiller Alan De Sousa, responsable du dossier de l'environnement à la Ville de Montréal, ces mesures, lorsqu'elles seront adoptées officiellement, « permettront d'éviter les crises provoquées par la situation actuelle, qui est extrêmement floue ».

« Il faut arrêter de jouer aux pompiers lorsqu'il est question

d'arbres et d'espaces verts. Il faut établir des règles du jeu plus claires, affirme-t-il. Est-ce que les règlements actuels sont suffisants ? Est-ce que les amendes données aux contrevenants sont assez élevées ? Tout cela fait partie des choses qu'il nous reste à étudier d'ici l'adoption de cette politique de l'arbre, à l'été 2004. »

Selon M. De Sousa, il faudra aussi trouver des moyens pour convaincre les promoteurs que la présence d'arbres matures sur une propriété compte pour beaucoup dans son prix marchand. Selon une étude de la section québécoise de la Société internationale d'arboriculture, la présence de végétaux autour d'une propriété peut contribuer à

augmenter son prix de vente de 25 %.

Pression de la Coalition verte

Malgré l'adoption de ce document d'orientation, la Coalition verte de Montréal entend continuer à mettre de la pression sur la Ville de Montréal pour qu'un fonds spécial voué à la défense des espaces verts soit créé.

L'organisme, qui salue tout de même l'idée d'adopter une politique de l'arbre, affirme qu'une bonne partie des espaces verts de l'île de Montréal demeureront malgré tout menacés. « C'est bien beau d'adopter une politique pour protéger les arbres, mais si la Ville n'accorde pas dès son prochain budget les fonds nécessaires pour le faire, nous risquons de voir encore beaucoup d'espaces verts disparaître », croit Sylvia Oljemark, porte-parole de la Coalition.

Quelle sera la meilleure compagnie québécoise en Bourse?

Consultez le top 100

LA PRESSE AFFAIRES.com
www.lapresseaffaires.com/top100

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
 Guy Crevier > Président et éditeur
 Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
 Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

LA PRESSE

Le « sac à chicanes »

apratte@lapresse.ca
ANDRÉ PRATTE

Le gouvernement Charest a lancé une révision tous azimuts du modèle québécois. Même mené avec intelligence, un tel exercice susciterait de fortes résistances, aussi nécessaire soit-il. Or, au lieu d'y aller avec la minutie et le doigté du chirurgien, les ministres libéraux se sont jetés dans le tas armés de vieilles tronçonneuses !

Ainsi en est-il pour un dossier éminemment complexe et émotif : la sous-traitance. Le ministre du Travail, Michel Després, a déposé la semaine dernière des amendements à l'article 45 du Code du travail visant à permettre à l'économie du Québec de « s'adapter à un environnement économique en constante évolution ». En clair, le

Il n'y a aucune urgence à chambarder les dispositions du Code du travail sur la sous-traitance.

gouvernement veut faciliter la sous-traitance en diminuant la portée de l'article en question, qui prévoit dans plusieurs cas de « concession partielle » le transfert au sous-traitant de l'accréditation syndicale et de la convention collective en vigueur chez l'employeur d'origine.

Trois questions se posent ici. L'article 45 doit-il être modifié ? Les amendements proposés par le ministre sont-ils appropriés ? Est-il nécessaire de procéder à ces changements en vitesse, comme le souhaite Québec ?

Commençons par répondre à cette dernière question : non. Rien n'indique qu'il y ait urgence. Procéder à une telle réforme à la sauvette est le meilleur moyen d'ouvrir le « sac à chicanes », comme l'annonçait il y a quelques jours la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau. (Ce qui ne justifie évidemment pas les scènes disgracieuses auxquelles on a assisté vendredi dans un hôtel de Montréal où se déroulait un colloque organisé

Si le projet de loi 31 est adopté tel quel, les relations de travail se détérioreront inutilement.

par le Conseil du patronat. Nul besoin de faire du saccage quand on a des arguments intelligents à faire valoir. Pas besoin d'avoir sa statue pour comprendre ça, M. Lapierre !)

Les tenants de changements importants au Code du travail estiment que celui-ci représente un frein à la sous-traitance, et ainsi nuit à la compétitivité des entreprises québécoises. Cependant, les arguments qu'ils évoquent ne sont pas concluants. Par exemple, ils citent une étude du professeur Marc van Audenrode, de l'Université Laval, indiquant qu'un relâchement des conditions de la sous-traitance permettrait de créer plusieurs milliers d'emplois. On oublie de citer ce passage de l'étude en question : « La loi en tant que telle a peu d'effets directs sur la capacité des entreprises à recourir à la sous-traitance. L'élément clef dans la détermination de cette capacité des entreprises à sous-traiter semble beaucoup plus résider dans les

Il est vrai que le libellé actuel de l'article 45 pose problème.

clauses restrictives négociées dans les conventions collectives. »

Ce que confirme une enquête menée pour la FTQ par un autre universitaire, Patrice Jalette. Selon ce sondage mené auprès de 845 entreprises manufacturières du Québec et de l'Ontario, rares sont celles qui invoquent les normes du travail

comme raison pour ne pas céder des activités en sous-traitance.

Autre argument : il y a quelques jours, la présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec, Françoise Bertrand, a cité toute une série de statistiques montrant le retard de l'économie québécoise par rapport à l'économie ontarienne. Sauf qu'absolument rien n'indique que les normes du Code du travail relativement à la sous-traitance sont une des causes de ce retard. Le Conseil du patronat présentera cette semaine en commission parlementaire des statistiques plus significatives. Mais là encore, le lien de cause à effet n'est pas établi.

Il n'y a donc pas péril en la demeure.

Par contre, il est vrai que le libellé actuel de l'article 45 pose problème. Au fil des ans, les tribunaux lui ont donné une interprétation très large. Ainsi, il y a deux ans, la Cour suprême a décrété que des entreprises sous-traitantes héritaient de la convention collective des éboueurs de la Ville de Sept-Îles, même si la concession n'entraînait ni transfert d'employés ni mises à pied !

Le Code du travail devrait être amendé pour éviter que des situations aussi loufoques ne se produisent. Cependant, le projet de loi 31 va plus loin. Il propose de soustraire à l'application de l'article 45 toute sous-traitance où il n'y a pas transfert de « la plupart des éléments caractéristiques de la partie entreprise visée ». Cela pourrait signifier à la limite que, même en cas de transfert d'employés, si la machinerie, les locaux et le savoir-faire de l'entreprise originale ne sont pas cédés, les travailleurs en question ne jouiraient d'aucune protection. En effet, que signifie « la plupart des éléments caractéristiques » ? Le fouillis juridique ne risque-t-il pas de s'épaissir ?

Le législateur doit trouver le moyen de protéger les travailleurs, tout en évitant qu'un sous-traitant se voie imposer un contrat de travail qu'il n'a pas les moyens d'assumer. La loi devrait être rédigée dans les termes les plus clairs possibles, en insistant sur le sort des personnes concernées, tout en laissant à la Commission des relations de travail la discrétion de juger des cas les plus délicats, comme elle le fait déjà, par exemple lorsque le transfert d'une convention collective placerait visiblement le sous-traitant dans une situation impossible.

Dans les rares cas où, selon le projet de loi 31, l'article 45 s'appliquerait, la protection des travailleurs serait considérablement affaiblie. À l'heure actuelle, le contrat de travail en vigueur reste valide jusqu'à son expiration, ou au plus tard un an après la concession. Le gouvernement veut faire en sorte que dès la prise d'effet de la sous-traitance, la convention collective expire. Suivant le Code du travail, 90 jours plus tard, l'employeur pourrait décréter un lock-out, ce qui laisserait les employés à sa merci.

Une telle disposition serait manifestement injuste. Une convention collective est signée, de bonne foi, par les deux parties. Pourquoi un employeur, ayant signé un contrat de travail de deux ou trois ans, pourrait-il le jeter aux poubelles quelques mois plus tard au moyen d'un contrat de sous-traitance ?

L'approche du gouvernement dans ce dossier est précipitée et maladroite. Si le projet de loi est adopté tel quel, les relations du travail au Québec se détérioreront inutilement. La protection contre la sous-traitance deviendra un enjeu majeur de toutes les négociations ; or les conflits liés à la sous-traitance ont toujours été particulièrement durs (est-il nécessaire de rappeler le cas du Manoir Richelieu ?).

Ayant tourné ce dossier complexe de tous bords tous côtés, on arrive toujours à la même conclusion : le ministre Després doit refaire ses devoirs. Et pour cela, il doit prendre tout le temps qu'il faut.



patrick dea pdea@lapresse.ca, collaboration spéciale

DROITS RÉSERVÉS

DIALOGUE

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Écoutez-nous, M. Pratte!

(En réponse à l'éditorial « M. Charest, écoutez-les ! », publié le 20 novembre.)

La lecture de votre éditorial nous illustre combien l'influence de 200 « noms » peut être grande. Écoutez ces syndicalistes qui espèrent gagner de nouveaux membres (de nouvelles cotisations), écoutez les groupes de pression bénéficiant de la générosité publique, écoutez ces gens d'affaires qui attendent de juteux contrats accordés loin du regard des contribuables et sans appel d'offres. Écoutez ces grands Montréalais et ces artistes qui, jusqu'à aujourd'hui, se sont tus. Écoutez ces gens qui habitent les Cantons de l'Est, Québec, St-Bruno et Dieu sait où défendre une ville qu'ils n'habitent même pas !

Maintenant écoutez ces 75 000 personnes manifestant par un froid dimanche de décembre. Entendez-vous encore le bruit de leurs voix ? Les entendez-vous réclamer la démocratie, le respect le leur opinion, de leur volonté ? Les avez-vous écoutés, les avez-vous entendus, les avez-vous défendus ?

Que voulaient ces Québécois ? Que réclament-ils encore aujourd'hui ? La démocratie municipale de proximité, la démocratie de participation, des édiles imputables et une gestion des fonds publics efficace et serrée.

Écoutez-vous 200 noms prestigieux qui attendent un retour d'ascenseur ou écoutez-vous tous ces Québécois qui ont cru et croient encore que la démocratie est l'expression de la volonté du peuple ?

Mireille Guay
Longueuil, arr. Saint-Lambert

Une question de coûts, pas de langue

Moi, j'ai ma petite maison, que j'habite avec ma petite famille à Dollard-des-Ormeaux, depuis quelques années. Avant, j'habitais Montréal.

Ma première langue n'est ni le français ni l'anglais et je trouve que ceux qui veulent faire de la diffusion une question linguistique font fausse route, car le problème existe aussi ailleurs, par exemple à Québec, ville qui est loin d'avoir une communauté anglophone importante. Non, ce n'est pas une question de langue, c'est une question d'efficacité et de coûts. Je peux vous dire par expérience que le déneigement et la collecte des ordures se font mieux à Dollard-des-Ormeaux qu'à Montréal et que les taxes sont plus élevées à Montréal qu'à Dollard-des-Ormeaux. Ce que tout citoyen payeur de taxes veut, ce

sont des bons services à un coût raisonnable. J'aimerais que vous m'expliquiez de quelle façon le fait de faire partie de la grande ville va m'offrir des meilleurs services à un coût moindre. Je respecte énormément Serge Savard comme homme d'affaires, mais j'aimerais entendre de sa part des arguments d'affaires et non pas « on est une grande famille ». Je pense que l'harmonisation des conventions collectives va se faire vers le haut et que ça va être encore le petit monde comme moi qui va payer la note.

Aurel Druui

La voix des citoyens ordinaires

Cher M. Pratte, J'ai avalé mon café de travers lorsque je suis tombé sur le passage suivant de votre éditorial : « ... au lieu de vous plier en quatre pour plaire à quelques nostalgiques potentats locaux ». M. Pratte, sachez que j'ai voté libéral, pour une première fois de ma vie, justement à cause de sa promesse de me permettre de me

prononcer sur les fusions forcées, moi qui ai toujours voté pour le Parti québécois. Je suis citoyen de LaSalle, petit propriétaire de duplex. Les gens de votre espèce ne cessent de parler des riches de Westmount qui ne veulent rien partager avec les pauvres Montréalais. Peut-on qualifier LaSalle de riche banlieue cossue peuplée d'anglophones défendant leur ghetto doré ??? LaSalle ne participait-elle pas à la CUM ?

Pourquoi ne parle-t-on jamais de simples citoyens qui sont préoccupés par le fait que leur ville a été jetée en pâture au syndicat des cols bleus et des pompiers de Montréal, ville accablée par des planchers d'emplois dont elle ne pourra jamais se défaire. J'aimerais tant pouvoir participer à une sorte de forum dans votre journal pour que la voix des citoyens ordinaires puisse se faire entendre, pas seulement la voix de personnages connus, parfois n'habitant même pas (et ne voulant jamais l'habiter) la ville qu'ils veulent défendre. Un citoyen courroucé de LaSalle.

Raynald Tremblay

Les ordures et le monde

Chers lecteurs, Merci de nous écrire. M. Tremblay souhaite participer « à une sorte de forum dans votre journal pour que la voix des citoyens ordinaires puisse se faire entendre. » Ce forum, il existe ! C'est d'ailleurs pourquoi nos pages s'appellent, justement, Forum. Les « citoyens ordinaires » y sont non seulement bienvenus, mais invités. Nous publions chaque jour plusieurs lettres exprimant des points de vue fort divers. Nous vous encourageons à continuer d'écrire en grand nombre, de manière à enrichir la conversation démocratique, sur les fusions municipales comme sur tout autre sujet.

M. Druui soulève la question délicate de l'aspect linguistique du débat. Il souligne à juste titre que les fusions ont suscité beaucoup de mécontentement dans des milieux essentiellement francophones, notamment à Québec. Cependant, on ne peut pas faire abstraction de la dimension linguistique de la question à Montréal. D'abord, parce que la communauté anglophone l'a elle-même soulevée, en soutenant que le maintien des anciennes municipalités était essentiel à son dynamisme. Ensuite, parce

qu'on ne peut minimiser le symbole que charrierait une diffusion : les élus anglophones quittant le comité exécutif de la ville de Montréal pour retourner gérer leur banlieue. Cela serait vu comme un rejet, un refus de participer, avec les politiciens francophones, au développement de Montréal.

En défendant les fusions municipales dans la région de Montréal, l'équipe éditoriale de *La Presse* s'est toujours montrée sensible aux préoccupations légitimes des résidents de la banlieue. C'est pourquoi nous avons invité le gouvernement du Parti québécois, à l'époque, à leur tendre la main et à proposer des compromis. C'est pourquoi nous nous sommes prononcés en faveur d'une décentralisation de l'administration des nouvelles villes. Nous restons convaincus que tous les Montréalais doivent travailler en commun et avec cohérence si l'on souhaite, non seulement que les ordures soient ramassées, mais qu'il y ait un réel partage de richesse dans l'île et que Montréal puisse concurrencer les autres grandes villes du monde.

André Pratte
Éditorialiste en chef

Les « petits amis »



pgagne@lapresse.ca

PIERRE-PAUL GAGNÉ

Est-il inévitable que, lorsqu'un parti politique prend le pouvoir, il se mette systématiquement à favoriser ses « petits amis » en les nommant à des postes clés en remplacement d'autres « petits amis » qui avaient été nommés aux mêmes postes clés par le parti précédemment au pouvoir ?

Sommes-nous condamnés, malgré toutes les belles promesses que nous font chacun des partis politiques, quand ils sont dans l'opposition, à ce qu'il en soit toujours ainsi ?

Après les péquistes, qui ne s'étaient pas gênés à la suite de l'élection du gouvernement Parizeau, en 1994, les libéraux de Jean Charest sont en train de nous démontrer hors de tout doute que « plus ça change, plus c'est pareil ». Depuis quelques semaines, on a assisté à un feu roulant de nominations partisans (une quarantaine), dont les plus voyantes ont été celles d'Alain Cousineau et de Pierre Bibeau à Loto-Québec et d'André Bourbeau à Hydro-Québec.

Sans oublier le « remplacement » qui a fait le plus jaser, celui de Florence Junca-Adenot, à la tête de l'Agence métropolitaine de transport, par un ex-directeur général du Parti libéral, Joël Gauthier, un homme sans aucune compétence particulière dans le domaine du transport. Il n'en fallait pas plus pour faire réagir des dizaines de nos lecteurs, qui n'ont pas manqué l'occasion de sermonner verbalement le premier ministre.

> « C'est une chose de vouloir faire un cadeau à un copain qui nous a rendu service. C'en est une autre d'évincer une des rares personnes capable d'une vision globale et cohérente du transport en commun. » (Louise Nepveu, Roxboro)

> « Votre stratégie de « réingénierie » de l'État, monsieur Charest, commençait à me séduire. Toutefois, je regrette que vous ayez loupé une belle occasion d'entreprendre du même coup une réingénierie des moeurs politiques. » (Philippe Riondel, Montréal)

> « Jean Charest invoque encore l'argument du mandat reçu de la population. Mais est-ce que la population du Québec a donné le mandat au Parti libéral de placer le premier venu, parce qu'il est libéral, à un poste important ? » (Yves Paquette, Rosemère)

> « Jusqu'à maintenant, M. Charest, votre « réingénierie » se révèle plutôt un changement de garde des ingénieurs, peu importe leur mérite. S'il y a quelque chose que nous voulions voir changer, c'est bien le cancer des nominations partisans, qui mine depuis longtemps l'efficacité et l'efficacité des organismes publics. » (Martin Gagnon, Montréal)

À l'Assemblée nationale, comme de raison, les députés péquistes n'ont pas résisté à la tentation de jouer les vertueux. Vertueux, les péquistes ?

Souvenons-nous seulement de quelques cas plus célèbres que les autres survenus au cours des premiers mois du régime Parizeau, en 1994. En particulier, celui du remplacement inopiné de Mme Lise Thibault à la présidence de l'Office des personnes handicapées par Denis Lazure, ex-ministre péquiste. Souvenons-nous aussi de la nomination d'Yvon Martineau, grand ami du premier ministre Jacques Parizeau, à la présidence du conseil d'administration d'Hydro-Québec en remplacement de Richard Drouin.

Tout comme c'est le cas depuis quelques mois avec les libéraux, c'est par dizaines que les péquistes, fraîchement arrivés au pouvoir, avaient limogé des hauts fonctionnaires et des dirigeants de sociétés d'État pour les remplacer par d'anciens candidats et des organisateurs du PQ. Des « petits amis », en somme.

Un lecteur de *La Presse*, M. Michel Lebel, s'était d'ailleurs indigné en ces termes dans notre édition du 6 juin 1995 : « La question de fond est : la politique peut-elle s'élever au-dessus des intérêts partisans et s'occuper de l'intérêt et du bien commun ? Ou est-elle limitée aux rapports de forces, aux mensonges et au cynisme ? Peu importe le parti en cause, le mépris ou le cynisme de la classe politique ne peuvent qu'attirer le mépris et le cynisme de la population. La classe politique mérite en bonne partie le peu de considération que lui porte le peuple. »

La faute de l'un excuse-t-elle celle de l'autre ? Bien sûr que non. Y a-t-il moyen que les choses soient autres ? Je l'ignore. Et vous, qu'en pensez-vous ?



Robert Bélanger en est convaincu, il exerce le plus beau métier du monde.

PHOTO IVANOH DEMERS, La Presse

Des héros ?

Pour faire un bon pompier, ça prend un coeur, une tête, et des bras

ROBERT BÉLANGER
L'auteur est pompier attaché au poste 30, à Montréal.

Dimanche matin, 9 novembre. Stationnés à la caserne 30, angle Saint-Laurent et Laurier, nous commençons un « chiffre » de 24 heures, qui a été précédé de deux journées de 10 heures d'ouvrage, le vendredi et le samedi, et qui sera suivi de trois journées de 14 heures consécutives de travail. C'est ce que nous appelons dans le jargon le « grand stretch », soit 86 heures en six jours.

Tous mes confrères et moi sommes rentrés à nos casernes (il y en a 65 à Montréal), dimanche matin, heureux de passer 24 heures ensemble, à servir et à protéger nos concitoyens.

Mais ce dimanche sera assombri par une tragédie sur la rue Notre-Dame, dans le quartier Saint-Henri, où deux civils perdront la vie. Tout le monde a entendu parler de ce feu sur la toiture d'un immeuble en rénovation.

Alors que les premiers camions arrivaient sur les lieux, nous avons entendu sur les ondes radios que le feu était en progression et qu'il s'aggravait au point qu'on demande trois ambulances. Nous, à notre caserne du Plateau Mont-Royal, nous craignons évidemment que ce soient des pompiers qui aient été blessés. On voulait savoir ce qui se passait au plus vite, alors que les messages d'urgence continuaient d'affluer sur les ondes. Nous pensions à nos confrères.

Quelques minutes plus tard, nous étions rassurés sur le sort de nos confrères lorsque nous apprîmes que c'étaient des civils qui étaient victimes de la tragédie. Mais cela ne nous a pas empêchés de penser à nos confrères, car la souffrance morale et physique devait malgré tout les accabler en raison des deux décès survenus. Soudain, nous avons entendu sur les ondes qu'on réclamait l'aide d'un psychologue « post-trauma » sur les lieux. Voilà bien la réalité de notre profession...

Un article paru dans *La Presse*, du 11 novembre,

titrait en gros caractères : « Les pompiers n'ont pas fait leur travail ». Cet article citait deux témoins de la tragédie qui affirment que les pompiers jasaient calmement entre eux, au lieu de tout faire pour sauver les deux personnes prisonnières sur le toit. C'est dire n'importe quoi ! Cela n'a pas de sacré bon sens de dire des choses semblables quand on sait comment les pompiers sont des hommes entiers, qui se font un devoir d'être dignes de servir, de protéger et de sauver des vies. Des hommes qui, dès que survient un appel de secours (et cela inclut tous les genres d'appel), voient leur coeur se mettre à battre à un rythme accéléré et leur cerveau fonctionner au maximum. Car nous savons que les gens, quand ils nous appellent, sont en détresse.

Il faut penser que, lorsque l'alarme sonne, nous sommes face à une situation soudaine qui nous demandera un maximum d'efforts.

Une étude publiée en 1992 mentionnait que, de tous les métiers reliés à des situations d'urgence, policiers et ambulanciers inclus, le métier de pompier est celui pour lequel les capacités physiques et la prise de décision sur l'adrénaline sont les plus sollicitées. En termes de stress, l'étude nous plaçait même sur un pied d'égalité avec les soldats au front durant une guerre.

Il faut penser que, lorsque l'alarme sonne, nous sommes confrontés à une situation soudaine qui nous demandera un maximum d'efforts et une grande capacité d'analyse, quelquefois au péril de notre vie. Il faut être conscient que la noblesse de notre profession peut nous amener au sacrifice suprême.

Je trouve malheureux que deux hommes soient morts lors de cet incendie, mais nos confrères de l'arrondissement

Saint-Henri, ainsi que leurs chefs d'opérations qui avaient à prendre des décisions extrêmement rapides, n'ont aucune raison d'être jugés. Car nous connaissons bien tous ces hommes au sein du Service des incendies et nous savons que la tristesse doit les envahir de n'avoir rien pu faire pour sauver les deux victimes.

Souvent, dans notre profession, nous disons que pour faire un bon pompier, ça prend un coeur, une tête, et des bras, mais jamais dans le même ordre. Et nous sommes convaincus que nos confrères sont des vrais de vrais.

Lors d'une intervention, des témoins peuvent à tort ou à raison se poser des questions sur les procédures mises en place par les premiers pompiers arrivés sur les lieux. Mais le public ne connaît pas ou si peu notre travail. En raison de leur nature même, de leur formation, de leur vocation vouée au service, ainsi que de leur compassion humaine, il est impossible que des pompiers dans l'âme n'aient pas tout tenté pour sauver les deux hommes prisonniers de la toiture.

Souvent, les gens associent le métier de pompier au « glamour », à la reconnaissance et *tutti quanti*. En 25 ans de métier, j'ai assisté à de très beaux sauvetages survenus *in extremis* et ceux qui les avaient accomplis étaient fiers d'eux. Rendus à la caserne, les émotions vécues sortaient. Ce fut parfois le contraire, alors que, malgré des efforts surhumains, nous avions échoués ; nous vivions alors la tristesse. Dernièrement, lors d'un incendie survenu au 5870 de l'Esplanade, deux personnes furent sauvées *in extremis* par des pompiers de ma caserne. Aucun article, à part un entrefilet de trois ou quatre lignes, n'est venu célébrer l'événement.

Mais nous n'avons pas besoin de nous faire dire que nous sommes des héros, car la noblesse de notre profession vaut bien plus que cela. Et, au cas où vous ne l'auriez pas deviné, je pense que je fais le plus beau métier du monde. Ça c'est sûr.

VOTRE ÉDITORIAL

Une mauvaise approche

Vous avez un point de vue à exprimer sur un sujet d'actualité ? Vous pouvez maintenant nous proposer VOTRE Éditorial. Notre adresse : forum@lapresse.ca

ROCH CÔTÉ
L'auteur est Montréalais.

Je suis très étonné de lire les propos de Mario Clément, directeur des programmes à la télévision de Radio-Canada, sur l'absence d'émission littéraire à la télévision d'État (*La Presse*, dimanche 15 novembre). M. Clément rejette sur « l'industrie du livre » la responsabilité de cette absence : les gens de cette industrie sont divisés, dit-il,

ils « ne s'entendent pas sur une approche commune », « ils ne veulent pas prendre la responsabilité d'initier des projets », « ils n'ont pas d'objectifs clairs », ils n'ont pas la « cohérence » des gens de l'industrie du spectacle, etc.

Autrement dit, Radio-Canada va attendre de savoir ce que veut l'« industrie du livre » avant de faire quoi que ce soit. Cette approche du problème me renverse. Les médias attendent-ils de savoir de ce veut le milieu de la politique avant d'en parler ? Demandent-ils aux acteurs économiques, patronat et syndicats, d'avoir de la « cohérence » avant de parler d'économie ? Les journaux demandent-ils à

« l'industrie du livre d'avoir une approche commune » avant de créer des cahiers consacrés au livre ?

Le problème, à mon avis, c'est que l'approche de M. Clément est fautive. La seule approche valable, c'est celle du journalisme : l'interview, l'enquête, le reportage, le commentaire, la chronique, etc., et, par dessus tout, l'indépendance d'esprit. Attendre que l'industrie du livre manifeste de la cohérence et lance des projets, c'est mettre la charrue devant les boeufs. Les auteurs existent, le livre existe, le public du livre est nombreux, la matière des livres est variée, alors où est le problème ? Qu'a-t-on besoin

de la cohérence de l'industrie pour parler de livre à la télévision ?

Le problème c'est de trouver, dans le cadre d'une approche journalistique, une formule vivante. On s'est toujours contenté d'un « show de chaises ». Sans un Bernard Pivot, c'est bien difficile. La télévision réussit à parler de science et d'économie de façon vivante, d'où vient-il qu'elle ne réussisse pas à parler du livre ? À la télévision française, Olivier Barrot réussit à faire un livre chaque jour en une minute ou deux. C'est vivant et c'est bon. Avec un peu d'imagination, et en toute indépendance vis-à-vis de l'industrie du livre, la télévision d'État peut et doit inventer les bon-

nes formules pour parler du livre. On ne peut admettre que la télévision publique n'ait pas de projet d'émission littéraire pour l'an prochain. Qu'elle envoie paître l'industrie du livre s'il le faut ! Ce n'est pas à l'industrie « d'avoir des objectifs clairs » pour une émission, c'est à la télévision publique d'en avoir.

Les Éditions du Boréal sont heureuses d'offrir à l'éditorialiste invité de cette semaine une sélection de livres de son catalogue.

Boréal
www.editionsboreal.qc.ca



GENERAL  MOTORS
Canada 



Revoici le concours « Décrochez votre GM » qui vous donne la chance de **GAGNER VOTRE VÉHICULE** ou jusqu'à 10 000 \$ de réduction à l'achat ou à la location sur presque tous les véhicules 2003 et 2004.*



PLUS
0 %

FINANCEMENT À L'ACHAT

Jusqu'à 48 mois sur les 2004.
Jusqu'à 60 mois sur les 2003.
Sur presque tous les modèles.*



Les Associations des concessionnaires Chevrolet et Pontiac Buick GMC du Québec suggèrent aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant à la plupart des modèles neufs 2003 et 2004 en stock. Sujet à l'approbation du crédit de GMAC. Les frais liés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits payables à la livraison. *Aucun achat requis pour participer à ce concours. Offre s'appliquant aux résidents canadiens majeurs. Le concours débute le 14 novembre 2003 et se termine le 3 janvier 2004 ou au moment où tous les prix auront été remis, selon la première éventualité, et s'applique à l'achat ou à la location d'un véhicule 2003 ou 2004, livré entre le 14 novembre 2003 et le 3 janvier 2004. L'attribution d'un prix à un participant choisi au hasard est subordonnée à ce qu'il donne la bonne réponse à une question d'habileté mathématique. Une seule participation par personne. Au Québec, tous les participants recevront un crédit d'achat d'une valeur de 1 500 \$ sur presque tous les modèles 2003 et de 750 \$ sur presque tous les modèles 2004 ou gagneront l'un des 878 prix suivants : 2 crédits d'achat d'un montant égal à celui que le participant devrait payer au concessionnaire pour le véhicule qu'il a acheté ou loué, selon le cas; 10 crédits d'achat d'une valeur de 10 000 \$; 20 crédits d'achat d'une valeur de 5 000 \$; 99 crédits d'achat d'une valeur de 2 500 \$; et 747 crédits d'achat d'une valeur de 2 000 \$. Tous les prix incluent les taxes applicables. Le nombre de prix diminuera au fur et à mesure qu'ils seront attribués. Pour les chances de gagner ainsi que tous les autres détails, visitez gmcanada.com. *L'offre à 0% de financement à l'achat et le concours ne s'appliquent pas aux modèles Cadillac 2003/2004, SSR de Chevrolet 2003/2004, Hummer 2003/2004, aux camions série W et poids moyens 2003/2004 et aux fourgonnettes passagers et marchandises/coupées 2003/2004. Le concours ne s'applique pas non plus aux camionnettes et châssis-cabine 2003/2004 série C-K 2500/3500 à cabine régulière, allongée et cabine d'équipe à l'exception des modèles avec C6P. L'offre à 0% de financement à l'achat ne s'applique pas non plus au modèle Corvette de Chevrolet 2003/2004. Les modèles Aveo, Optra et Epica de Chevrolet 2004 sont offerts à un taux de financement à l'achat de 0% jusqu'à 36 mois. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre ni à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de La Carte GM, des Diplômés et de GM Mobilité. Modèles 2003 offerts en quantités limitées. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. Un échange entre concessionnaires peut être requis.

Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmcanada.com ou au 1 800 463-7483.